CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°112 quatrième trimestre 2010

SOMMAIRE

nmaire)
orrespondance de Louis Cappel à André Rivet	
Jean-Luc TULOT (suite))
évocation de l'Edit de Nantes à Preuilly-sur-Claize en Touraine et la démolition	
temple	
Idelette ARDOUIN-WEISS	
propos de la publication d'un ouvrage sur Pierre-Antoine Labouchère	
: Thierry Du PASQUIER 213	,
cendance de Théodore Monod, naturaliste français	
Myriam PROVENCE219)
Thierry Du PASQUIER	

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 300 exemplaires Dépôt légal : décembre 2010

Commission paritaire des publications

et agences de presse: certificat

d'inscription n°65.361

Directeur de la publication : Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

CORRESPONDANCE DE LOUIS CAPPEL A ANDRE RIVET

Nous reproduisons ci-après cette correspondance présentée et annotée par Monsieur Jean-Luc Tulot.

* * * *

25 janvier 1630 - Saumur

Monsieur,

Je ne doubte point que ce ne vous ait esté un dur coup et bien sensible d'avoir perdu en mesme temps vos deux aisné, l'un par la voie commune et ordinaire de tous les hommes et l'autre d'une façon plus lamentable¹. Pour celuy là la résolution et consolation de Job est à la m>>>> « Le Seigneur l'ha donné, le Seigneur l'ha osté, le nom de l'Eternel soit bénit » ². Il s'en est allé le chemin de toute la terre et autant meurt jeune que vieil. J'en ay perdu deux depuis trois ans (le dernier depuis trois semaines³) que Dieu m'ha désiré, chacun à l'aage d'environ deux ans. Le regret est plus grand quand ils sont plus grands. Vostre aisné estoit à la fleur de son aage et prest à servir à Dieu en son Eglise il l'ha retiré pour luy servir à jamais en son Royaume⁴.

Le temps est maintenant et la condition de ceux qui servent en ceste charge si pleine de tentations et espines, que je ne sçay s'il y ha subject de regretter ceux que Dieu en retire pour les prendre en soy. Il est retiré arrière du mal, afin peut-estre de ne voir point l'affliction et les jours mauvais quy sont pour vestir sur la face de la terre. Pour celuy-cy, vous sçavez ce

¹ Samuel, le fils aîné d'André Rivet est décédé le 19 septembre 1629 alors qu'il devait succéder à son oncle Marc Fossa comme pasteur de Melle au Poitou. Claude, le second fils d'André Rivet, premier secrétaire du duc Henri de La Trémoille, comme celui-ci, avait été à la Messe.

² Job 1, 21.

³ Louis Cappel, baptisé le 14 octobre 1627, inhumé le 3 janvier 1630.

⁴ Ce passage à partir de « J'en ay perdu deux... » est cité par le Père François LAPLANCHE, L'Ecriture, le Sacré et l'Histoire. Erudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVIIe siècle, op. cit., p. 184

que fit David quand il sceut la mort du sien. Il se leva de son dueil et lava la face, car dit-il : « J'iray à luy et il ne viendra point à moy »⁵. Pour l'autre, il fault avec luy mesme jeusner et prier (car Dieu est puissant de le relever par repentance à ce qu'il luy plaise luy faire miséricorde et le ramenenr en sa raison et au reste vous arrester et consoler sur ceste parole. Le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce sceu Dieu cognoist ceux quy sont siens. Ce ne sommes pas nous quy nous sommes faitz nous mesmes, moins encore faisons nous nos enfans tels que nous les désirerions bien. C'est Dieu quy nous ha faitz sans nous et quy nous refait quand il luy plaist par la renaissance de son esprit quy souffle où, quand et comme bon luy semble. Quand il retire son esprit de nos narines, alors nous défaillons et retournons en la poudre dont nous avons esté pris. Quand il luy plaist de le remettre, il renouvelle la face de la lettre. Il en est de mesme de ceste spirituelle et première résurection, laquelle il fault attendre et demander à Dieu quy sçaura bien entendre et bien raviver ses estincelles de dessous la cendre. Je le supplie de toutes mes affections que ce soit au plustost et qu'il vous donne autant de joye pour le retour, comme vous avez d'affliction pour l'esloignement de cest enfant esgaré ; qu'il vous conserve les autres et vous à eux ensemble avec Madamoiselle que moy et ma femme saluons avec vous bien humblement.

J'escris un mot à M. Golius que j'appren estre enfin de retour avec force livres et entr'autres un Pentateuche samaritain. S'il est vieil et bonæ notæ je désireroie fort qu'il se peust mettre en lumière et que comme son prédécesseur ha donné au public le Pentat. Arabe, luy voulust nous donner le Samaritain et commencer par là ses ouvrages (à Jove principium) ou du moins qu'il s'en fist une collation exacte avec le texte hébreu d'aujourd'huy, et qu'on marquast toutes les différences et dissonnances qui se trouveroient entre les deux. Cela pourroit comme j'estime servir à l'illustration de divers passages autrement obscurs. Sy vous en jugez de mesme, vous pourriez exhorter ledit Sieur à y travailler, comme je fay par les miennes.

N'ayant receu aucunes lettres de vous depuis plus d'un an, je me doubte que mes dernières ne vous ayent pas esté rendues, par lesquelles des Pasques dernier je vous mandoie que mes amis de Paris ont envoié à Genève le Myrothecium de M. Cameron avec mon Spicilegium, sur lequel je croy qu'on travaille maintenant.

Il y ha trois ans que nostre conseil académique m'ayant donné pour thème et subject de mes leçons le Chapitre LIII d'Esaye⁶, je l'achevay l'année passée et y ay travaillé. Je pense qu'après tous les autres commentaire sur ce livre là, il se pourra encore trouver en cestuy-cy de quoy payer la peine de ceux quy prendroient le loisir d'y jetter l'œil. Il y ha de l'Hébreu suffisamment et quelque peu d'Arabe, si les Elzevir ou Le Mayre y vouloient entendre, je le leur envoieroie. Il y ha 28 feuilles de mon escriture, avec abbréviations que j'en ferois bien près prez d'autant ou peu plus d'impression de charactère de St. Augustin. Ce me seroit de la peine de copier et transcrire tout cela, mais bien pourroie-je envoier un alphabet des abbréviatures pour servir aux éditeurs et correcteur, car au reste il est au net. En suitte de cela, j'ay entrepris et commencé ceste année en mes leçons la réfutation du livre de Socin De X° servatore⁷, ce quy ne sera pas comme j'espère (si Dieu me fait la grâce de l'achever)

⁵ 2 Samuel, 13, 23.

⁶ Annotata in Esaïæ cap. LIII publié en 1689 par Jacques Cappel avec d'autres textes de son père.

⁷ Confutatio IV libr. Socini de Christo servatore.

acumagere, car vous pouvez bien juger que celle de Sibrand ne satisfait et ne contente pas par tout.

Il y ha environ de cinq à six ans que je dictay icy à un estudiant en théologie de Ziriczee logé en pension chez moy, un commentaire sur les XI premiers chapitres de l'Epistre aux Romains⁸, de ma seule méditation et ανλοχεδιάςας les après soupées d'un hyver duquel ayant tiré depuis la copie et relu et monstré à trois de mes amis judicieux, ils m'ont tesmoigné y avoir veu plus de lumière pour l'esclaircissement de ceste Epistre qu'ils n'ont pas veu par tout ailleurs. Il est icy parmy mes paperasses attendant quy le demande. Nos libraires et imprimeurs n'ayant pas les reins fortz ni la communication pour le débit n'osent rien entreprendre dont ils ne soient payez quy n'est pas ce qu'il me fault, n'ayant pas la bource pour y fournir et n'estant pas aussy sy amoureux de mes propres ouvrages que je vueille y mettre mon bon argent, quy me fait ailleurs grand besoin pour l'entretien de ma famille.

Je vous ay mandé aussy et les dificultés et les maladies et la nécessité et les difficultés des affaires de M. et Mlle Gohier⁹, quy continuent encores, ne se pouvant développer de tout cest embarras qu'à grand peine et un longtemps durant lequel les maladies et la disette les surcharge d'un poids soubs lequel la main puissante de Dieu les faict néantmoins comme par miracle subsister.

Si M. Golius avoit faict imprimer un catalogue des livres qu'il ha apporté de Levant, je serois bien aise de le voir ensemble d'estre adverty par vous

De tout quoy attendant nouvelles de là, je vous demanderay pardon de mon importunité et me recommandant derechef, à vos bonnes grâces et celles de Madamoiselle, je demeure,

Monsieur.

Vostre très humble et affectionné serviteur L. Cappel

De Saulmur, ce 25 janv. 1630.

B.U. Leyde, BPL 300/11

⁸ Commentarius in XI prima capita Epistolæ ad Romanos.

⁹ Pierre Gohier et Suzanne du Moulin, beau-frère et belle-sœur d'André Rivet, demeuraient alors à Saumur. Tous deux veufs s'étaient mariés en 1619.

Monsieur,

Il y ha maintenant deux ans qu'après le décèds de M. et Mlle d'Osthorne¹⁰, un de leurs enfans : Pierre d'Osthorne (qui est l'aisné de l'aage d'environ de 12 ans) me fut envoié de Chastelherauld par M. Le Nain, auquel Mlle d'Osthorne s'estoit remariée, l'autre fut mis chez M. Carré, procureur audit Chastelherauld, gendre dudit Sr. Le Nain¹¹, qui fut quelque temps après choisy pour curateur de ses mineurs. Or depuis peu de jours, j'ay eu advis par un jeune gentilhomme d'Alcmar, nommé van Veene¹², parent de ces enfans, que leur grand-mère, mère de feu M. d'Osthorne¹³, est décédée depuis neuf mois à Alcmar et une de leurs tantes, quy estoit mariée à un procureur de La Haye nommé M. Boome, décédée aussy depuis dixhuict mois sans enfans, tellement que par ces décez il revient à ces mineurs cy une tierce partie de ces deux successions là, n'y aiant pour héritiers que trois testées, à sçavoir eux pour une, représentans leur père, et pour la seconde M. Sonnevelt, Dïckgrave à Alcmaer, frère cadet de leur père¹⁴, et pour la 3^e par les enfans d'une sœur de deffunct M. d'Osthorne, mariée à Alcmaer¹⁵, représentant leur mère quy est décédée.

Sur cette occurrence, M. Bouchereau et moy avec ledit Sr. Carré, curateur, escrirons audit Sonnevelt pour le prier de nous informer de tout cest affaire et de ce qui y ha esté fait par de là pour la conservation du droict de ces petiz mineurs, et de ce qui leur peut appartenir en ces successions là. Mais nous avons estimé aussy à propos de vous en escrire pour vous prier de vous informer tant à La Haye où vous allez souvent touchant le bien et testament que peut avoir laissé et faict la deffuncte femme dudit Sr. Boome tante de ces petiz, comme à Alcmaer par le moien d'amis et cognoissance touchant aussy le bien de leur deffuncte grand-mère quel il peut-estre, et quel ordre aura esté pris pour leur garder et conserver leur part. C'est pourquoy, de ma part je vous supplie de cela et de m'en donner le plus tost que vous pourrez advis pour en informer le curateur, asin qu'il y pourvoie selon ce qu'on jugera estre à propos de faire suivant les advis et informations qui nous viendront de de là tant de vostre part que du Sr. Sonnevelt.

Les Van Oudshoorn van Sonnevelt sont d'une famille notable d'Alkmaar dans la province de Hollande septentrionale. Willem van Oudshoorn et Sarah Gervais, les parents de Pierre, s'étaient mariés à Saumur le 22 octobre 1617. Leur premier né, une fille, Catherine, fut baptisée à Saumur le 22 juillet 1618. L'acte de baptême de Pierre, né probablement en 1619, n'est pas porté sur les registres de Saumur. Les registres de Saumur font état de deux autres filles : Anne baptisée le 7 juin 1620 et Catherine baptisée le 7 mai 1623. Willem van Oudshoorn fut inhumé le 7 décembre 1623 à Saumur. La lettre de Cappel nous apprend que Sarah Gervais se remaria avec David Le Nain un bourgeois de Châtellerault.

¹¹ Jean Carré, procureur à Châtellerault, avait épousé Madeleine Le Nain, fille de David Le Nain et d'Elizabeth Barbade, sa première épouse.

¹² Jacob van Veen (1604-1674) ou son frère Nanning (1612-1682), fils d'Adriaan van Veen (1569-1639) et de Heiltje (Helena) Nanningsdr van Foreest (1576-1645).

¹³ Anna Daems, veuve de Hendrik van Oudshoorn van Sonnevelt († 1601).

Cornelis van Oudshoorn van Sonnevelt († 1654) dijkgraaf à Alkmaar, c'est à dire président d'un collège d'administration des eaux.

¹⁵ Machted van Oudshoorn van Sonnevelt (1585-1616) épouse de Nanning van Foreest (1578-1668), frère de Heiltje (Helena) Nanningsdr van Foreest.

Au reste, je ne puis que vous mander de ces quartiers de deçà sinon que nous roulons icy à nostre ordinaire paisiblement, Dieu mercy, mais sans payement depuis près de deux ans pour l'Académie qui abonde néantmoins en escholiers et maistres, qui enseignent et font bien leur devoir. Monsieur Bouchereau traîne et languit tousjours et travaille néantmoins sans cesse à son ordinaire comme s'il estoit en pleine santé¹⁶. Pour mon particulier moy et ma famille sommes grâces à Dieu en bonne santé, et à Cherveux de mesmes, d'où mon beau-père¹⁷ toutes les fois qu'il m'escrit n'oublie point ses Px^{ons} à vos bonnes grâces et celles de Madamoiselle vostre femme, comme je fay semblablement avec ma femme, priant le Seigneur qu'il vous conserve tous deux longuement ensemble en bonne santé et prospérité, demeurant comme je suis,

Monsieur,

De Saulmur, ce 25 juillet 1630.

Vostre très humble et affectionné serviteur L. Cappel

B.U. Leyde, BPL 300/13

9 avril 1632 – Saumur

Monsieur,

N'ayant point depuis longtemps eu de particulière occasion de vous escrire, j'ay faict une longue trêve de lettres, crainte de vous importuner sans besoin. Depuis ayant sceu vers la fin de l'année passée que M. le prince d'Orange vous désiroit avoir pour former et dresser la jeunesse de M. son fils¹⁸, je voulus aussy tost vous congratuler de cette nouvelle charge, mais voiant en mesme temps que l'exécution en devoit estre différée jusques à ce printemps pendant que le logement de ce jeune prince se préparoit, je pensay aussy de différer aussy jusques là mes lettres. Cependant me sont venues de vostre part des Px^{ons} de vostre part en une lettre escritte à M. Amyrault quy tesmoignent la soubvenance que vous avez tousjours de vostre serviteur, ce quy m'ha esguillonné encore plus à vous tesmoigner aussy par mes lettres l'obligation que je vous en ay et vous asseurer de mon très humble service. L'attente aussy en laquelle j'estoie depuis plusieurs mois de recevoir de Genève ce que j'ay prié M. Daillé de vous envoier de Paris (peut-estre par M. Saumaise, lequel il demande devoir partir pour

¹⁶ Samuel Bouchereau, ministre de Saumur depuis 1603, fut inhumé le 25 décembre 1630.

Benjamin de Launay, sieur du Gravier, beau-père de Louis Cappel, était ministre de Cherveux au nord-est de Niort. Frères HAAG, *La France protestante*, tome X, p. 319.

¹⁸ Frédéric-Henri de Nassau (1584-1647), prince d'Orange, avait nommé le 12 février 1632 André Rivet précepteur de son fils Guillaume II. A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937, p. 19.

Leyde au commencement de May)¹⁹ m'ha retenu un temps de >>> accompagner mes lettres de ce tesmoignage de l'honneur et respect que je vous porte.

J'ay donc, Monsieur,..., je loue premièrement Dieu de ce qu'il vous appelle à l'instruction d'un tel Prince, et le prie qu'en vous y continuant longuement il vous donne le moyen de voir croistre et fructifier en piété et vertu ceste jeune piété que vous aurez cultivée et grandit vostre travail en cette maison là puisse servir à consolider la plaie de l'Estat si branlant par les divisions en la Religion qui semble s'y renforcer de jour à autre.

Ma famille se porte bien icy, Dieu mercy, mais Dieu retira l'esté passé à soy mon beaupère²⁰, emporté en huict jours d'une fièvre pourpre, tellement que ni ma femme ni moy n'eusmes point le moien de le voir en vie, ayant eu trop tard l'advis de sa maladie. Cette Eglise là demeure encore >>> despourveue. Je pense que M. de Puifoulard²¹ desseigne d'y placer son fils aisné, et peut-estre pourra il obtenir que M. de St-Gelais ne se bande point à l'encontre. Ma belle-mère²² demeure là et mon beau-frère avec elle, depuis la mort de sa maistresse²³, quy mourut en mesme temps que son père. S'il ne trouve quelque party quy l'arreste, il pourra bien aller cercher de l'employ en vos quartiers. Il est maintenant icy depuis quattre ou cinq jours, m'estoit venu voir et s'en retourne dans peu de jours en Poictou. M. de La Trémoille arriva hier icy, et doibt faire ses Pasques²⁴ et d'icy s'en aller à Thouars au devant de M. le Prince²⁵ qui s'en va de la part du Roy aux Estats de Bretagne. Nostre

¹⁹ Ce n'est qu'au mois d'octobre 1632, après quatre ans de laborieuses négociations que Claude Saumaise prit enfin le chemin de Leyde. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Librairie Edouard Champion, 1920, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 316. La correspondance de Saumaise avec André Rivet commence par une lettre non datée du troisième semestre de 1632. Cette correspondance a été publiée par Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

²⁰ Benjamin de Launay, sieur du Gravier, beau-père de Louis Cappel, est décédé au mois d'août 1631 à Cherveux.

Paul Chalmot, écuyer, seigneur de Puyfoulard, était un échevin huguenot de la ville de Niort. Comme le présumait Louis Cappel, Josué de Lusignan, seigneur de Saint-Gelais et de Cherveux ne s'opposa pas à ce que Jacques, le fils aîné de Paul Chalmot succéda à son beau-père dans la charge de pasteur de Cherveux et Saint-Gelais où il resta en fonction jusqu'en 1676.

²² Marie Des Prés, veuve de Benjamin de Launay.

²³ Charles de Launay, beau-frère de Louis Cappel, avait été l'écuyer de la 2^e duchesse de La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau, décédée le 19 août 1631 au château de La Mothe à Châteaurenard, demeure appartenant à son demi-frère le prince d'Orange. M. PIAT, "Inventaire des biens de Madame Charlotte de Nassau au château de La Mothe à Châteaurenard", *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Arrondissement de Montargis*, N° 92, 3^e série, Novembre 1993, p. 3-9, p. 5.

²⁴ Henri de La Trémoille, duc de Thouars, comte de Laval, baron de Vitré, ancien élève de Louis Cappel, avait abjuré le 18 juillet 1628 entre les mains de Richelieu lors du siège de La Rochelle.

Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, cousin germain d'Henri de La Trémoille, allait représenter le Roi aux Etats de Bretagne qui se tinrent à Nantes du 8 juin au 4 juillet 1632. Comme lors de la session de 1630 ce fut le duc de Retz qui présida l'ordre de la noblesse et non la duc de La Trémoille.

académie roule tousiours et bien fournie d'escholiers quy s'y multiplient. Elle est complette de tous ses membres, fors de la Profession grecque qui ha esté derechef supprimée²⁶.

Je seray bien aise de sçavoir de vos nouvelles et ce que fait le Sr. Golius et si les Elzevier ne reprendront point leur dessein du N. Testament, et ce que sont devenues les notes de feu mon frère sur le N. T. que je vous ay envoiés pour eux. Nos libraires font imprimer le 1^{er} tome des œuvres de M. Cameron et y ha bien les trois quartz de faict, car ils en sont à M du second alphabet. J'ay ramassé ce Myrothecium en un pour trouver plus aisément l'explication des passages et pour ça et là par ses œuvres. Il y ha un petit Spicilegium à la fin de mon creu que je vous prie de recevoir comme de la part,

Monsieur,

de vostre très humble et très affectionné serviteur L. Cappel

De Saulmur, ce 9 avril 1632.

Ma femme, mon fils et moy vous baisons à tous très humblement les mains.

B.U. Leyde, BPL 300/14

16 septembre 1632 – Saumur

Monsieur,

J'ay receu par M. du Mast la vostre en datte du 9 aoust. Je feray en vostre considération et celle de M. Bochart²⁷ pour luy ce qui me sera possible. Il s'est accordé chez M. Duncan avec M. Vosberg. Il est venu icy au commencement de nos vacations qui pourront durer plus longtemps que de coustume, à cause que Dieu nous ha un peu visité de son fléau²⁸, quoy que peu jusques icy et beaucoup moins que l'an passé, néantmoins à cause que le mal ha pris en une maison tout joignante la porte du collège, où estoit logée la vefve Mignon²⁹ et

²⁶ Sur les vicissitudes de la Profession Grecque à Saumur. Cf. Daniel BOURCHENIN, *Etude sur les Académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle*, 1^{ère} édition Paris, 1882, Slatkine reprints, Genève, 1969, p. 424-425.

²⁷ Samuel Bochart (1599-1667), pasteur de Caen, fils de René Bochart (1560-1614), sieur de Mesnillet et d'Esther du Moulin (1565-1641), neveu d'André Rivet dont il avait été l'élève à Leyde.

Après une accalmie de deux ans la peste renouvela ses ravages en 1631 et 1632. Une épidémie de peste survint à Saumur au mois de septembre 1626 et se prolongea pendant l'année 1627. Didier POTON, "Les protestants de Saumur au XVIIe siècle, Etude démographique" *op. cit.*, p. 21.

²⁹ Marie Baron, veuve du libraire Benoît Mignon.

viz à viz de ma maison, à un escholier qui en trois jours fut emporté³⁰ et quattre semaine après la fille aisnée de ladite maison s'est trouvée en suitte de cela frappée, cela ha espouvanté nos escholiers qui se sont retirez chacun chez soy, et tandent à retourner selon le dire cito, longe, sero. Je me suis retiré au faux bourg de La Billange chez M. Niotte³¹, depuis ce dernier accident là arrivé depuis huict jours, il n'y ha au reste en toute la ville autre maison entachée de ce mal, sinon celle-là, point aux aux faubourgs, c'est pourquoy personne des habitans ne s'est retiré aux champs. Moy et ma famille nous portons, Dieu mercy, biens, ensemble le reste de l'Eglise et Académie.

M. Amyrault ha esté depuis plus de deux mois grandement au bas par une fièvre hectique et flux de ventre qui nous l'ont presque emporté. Ses forces luy reviennent bien tellement qu'il va et vient dehors, mais il n'est point encore quitte de cette fièvre là, ni toutafaict délivré ce flux qui le mal mène de fois à d'autres, ainsi res non est adhuc in vado. On luy ha donné enfin pour collègue en la place de M. Bouchereau défunct un proposant, fils d'un ancien de l'Eglise de Paris nommé d'Huisseau³², lequel a estudié icy deux ans en Théologie et est bien honneste et habille jeune homme.

Il y a bien quattre mois que M. Daillé m'ayant donné advis que M. Saumaise devoit partir pour Leyde, je le priay de le charger d'un exemplaire du Myrothecium de feu M. Cameron pour vous, au bout duquel il y a un petit Spicilegio du mien³³ que je vous prioie d'avoir agréable comme la pite de la vefve, mais cela l'a longtemps retardé à Paris à cause de l'indisposition dudit Saumaise, et ne sçay si ce mot icy ne préviendra point encore ceste lettre là.

Je me resjouissoie là du changement de vostre condition et m'en congratuloie avec vous, je suis très aise d'apprendre par la vostre que vous y recevez du contentement et prie Dieu de la vous continuer, et que vous soyez un instrument en sa main pour planter dans le cœur de ceste jeune plante la vraye piété et servir par le moien du père à l'advancement et maintien de la pureté de son service en ce païs de delà. Dieu lui face la grâce de travailler aussy heureusement à cela, comme il le bénit en ce qui est des armées.

³⁰ Il peut s'agir de Beauregard, « escollier ché Madamme Mignon », inhumé le 9 août 1632. Marc SACHÉ, *Inventaire sommaire des Archives départementales du Maine-et-Loire - Série I. Etat civil protestant, op. cit.*, p. 40.

³¹ Philippe Niotte (1594-1661) conseiller du roi et contrôleur du grenier à sel.

³² Isaac d'Huisseau (1608-1672), fils Isaac D'Huisseau ancien de l'Eglise de Paris, fit ses études en théologie à Sedan où il soutint de 1628 à 1630 sous la présidence de Pierre du Moulin et d'Abraham Rambours trois thèses. En 1633, il devint ministre à Saumur et professeur à la chaire de Théologie. Isaac d'Huisseau est l'auteur de *La discipline des églises réformées de France* publiée pour le première fois en 1650 et plusieurs fois rééditée. Il eut une carrière assez agitée à Saumur. En 1656, il fut l'objet de plaintes et destitué par le consistoire de Saumur. Il comptait au nombre de ses opposants Moïse Amyraut et Jean Druet. Il fit appel en 1659 auprès du synode national de Loudun qui le rétablit dans ses fonctions. Il fut finalement déposé en 1670 par le synode d'Anjou, tenu à Saumur, à la suite de la publication de son ouvrage la *Réunion du christianisme* où se prononçant pour une tolérance à peu près universelle, il proposait d'appliquer à la religion la réforme que Descartes avait accompli dans la philosophie.

³³ Ce Myrothecium Evangelicum, in quo aliquotloca N. T. explicantur, unà cum Spicilegio L. Cappelide codem argument, cumque II diatribis in Matt. XV, 5. De vita Jephtæ a été publié à Genève en 1632 en un volume in-4°.

Je vous ay aussi alors mandé le décez de M. du Gravier qui mourut d'une fièvre pourpre l'an passé au mois d'aoust. J'ay offert à Mlle du Gravier ma maison pour retraicte, elle ha promis de nous venir voir icy à ceste prochaine St-Michel. Je luy ay prépayé (comme la Sunamite à Elizée³⁴) une petite chambre de basse paroy pour se retirer, si elle s'y veult accommoder. Mon beau-frère est en Poictou avec elle, incertain de ce qu'il doibt devenir, estant maintenant par le décès de Mme de La Trémoille hors de condition. C'est l'endroict où je finiray par mes très-humbles baisemais de ma femme et de moy vous remerciant de la bonne souvenance qu'avez de nous, et vous priant nous la continuer, comme nous vous supplions tous deux de nous croire ce que nous sommes véritablement, et moy particulièrement,

Monsieur et très-honoré frère,

Vostre très humble serviteur L. Cappel

De Saulmur, ce 16 sept. 1632.

MM. Amyrault et Duncan vous baisent très humblement les mains.

B.U. Leyde, BPL 300/15

30 décembre 1632 - Saumur

Monsieur.

J'ay receu le 16 décembre les vostres du 29 novembre ensemble celles quy s'addressoient à Mlle du Plessis-Ragane³⁵ et je luy ay faict tenir. En mesme temps que je receu vos lettres nous lismes icy et les Gazettes de Paris et les lettres de nos amis de là, quy nous mandoient la mesme chose qui vous touchat : la victoire et la mort du Roi de Suède³⁶, et huict jours auparavant on nous avoit mandé le mesme, mais comme d'un bruict seulement que nous ne voulions pas croire, mais qui se trouve maintenant trop vray. Dieu vueille que ce soit pour nous apprendre à ne nous point confier par trop sur le bras de la chair, et à attendre sa délivrance de sa main et non de celle des hommes, quoy que par le ministère des hommes, il est puissant pour sauver en petit et en grand nombre. Peut-estre veult-il parachever son œuvre par de plus foible moyens afin qu'on recognoisse plus clairement que c'est son œuvre et sa main. Je le prie d'achever aussy en vostre païs ce qu'il ha bien commencé.

³⁴ Deuxième livres des Rois 4, 10.

Anne Le Bailleur, veuve de Robert du Bellay, sieur du Plessis-Raganne, avait envoyé son fîls aîné, Charles, aux Provinces-Unies y apprendre le métier des armes. La branche du Plessis-Raganne de la famille du Bellay de Saint-Georges-des-Sept-Voies avait adhérée à la Réforme au XVIe siècle.

³⁶ Le roi de Suède Gustave-Adolphe est mort à la tête de ses troupes le 17 novembre 1632 lors de la bataille de Lützen.

Nous sçavions icy plus de huict jours auparavant la réception de vos lettres, par celles de M. de Vosbergue³⁷ à son fils, la mort de M. des Guiotz³⁸ et longtemps auparavant la blessure de M. vostre fils³⁹ et avons esté tous touchez grandement de compassion pour le ressentiment de douleur et regret que nous jugions vous devoir estre causée par cette affliction, laquelle et vous et Madamoiselle portèrent comme χ^{ns} , c. d. constamment avec la résolution de Job : « Le Seigneur l'ha donné, le Seigneur l'ha osté, le nom du Seigneur soit bénit »⁴⁰.

Je vous remercie de ce que mon Spicilegium ha esté favorablement accueilly de vous, quoy qu'il ne le mérite pas. Ce que j'ay sur le V. T. est petit, mais quy pourroit estre augmenté, sy j'avoie plus de loisir que je n'ay, mais il me fault préallablement faire voir le jour à un traicté de Variis Lectionibus in V. et N. T. sans lequel plusieurs de mes observations manqueroient de leur fondement nécessaire. Sy Dieu me faict la grâce de l'achever, je croy qu'il aura son bon usage ou bien quelques-uns de mes amis trop..., plus habiles que moy (quy en on veu le dessein) se trompent avec moy ou me trompent. Je ne sçay où je le pourroie bien faire imprimer, car il y ha force hébreu, tout punctué, et quy ha besoin d'un habile correcteur. Je ne voy que Leyden si M. de Dieu⁴¹ ou M. L'Empereur⁴² en vouloit prendre la peine, ou Genève, encore ne sçay-je si ils impriment de l'hébreu punctué, et praeterea metuerem a virgula eorum censoria⁴³.

M. Amyrault se porte, Dieu mercy, mieux quoy que non encore guères bien car il ha tousjours mauvaise couleur, et sa petite fièvre lente quy ne le quite point, cependant il va et vient, boit, mange et dort à son accoustumée, ha recommencé ses exercices et en l'Eglise et en l'Académie, mais tousiour avec crainte et soupçon de recheute.

Je vous envoie la response de Mlle du Plessis-Ragane aux lettres que m'avez envoyées pour elle. J'ay prié M. van der Maest d'escrire à M. son père pour vous faire bailler quarante escutz pour le fils de Madite Dlle du Plessis, et luy ay promis de les luy rendre icy si tost que j'auray en adviz de vous que vous aurez receu décharge, c'est pourquoy en recevant l'argent vous donnerez lettre sur moy pour le rendre icy à mondit van der Maest, ce qu'attendant je prie Dieu de vous bénir et conserver longuement avec Madamoiselle en bonne santé et

³⁷ Caspar van Vosbergen (1574-1649) était membre de la cour suprême de Hollande, Westfrise et Zélande.

³⁸ Des Guyot, le beau-fils d'André Rivet, né du premier mariage de son épouse Marie du Moulin avec le capitaine Antoine des Guyot, lieutenant dans l'armée des Etats des Provinces Unies, avait été tué au mois de novembre 1632.

André, troisième fils d'André Rivet, soldat dans l'armée des Provinces-Unies, avait été très grièvement blessé lors du siège de Bois-le-Duc et mourut au début de l'année 1633.
40 Job 1, 21.

⁴¹ Louis de Dieu (1570-1642) était professeur de langues orientales à l'université de Leyde.

⁴² Constantin L'Empereur (circa 1570-1648) était professeur d'hébreu à l'université de Leyde. Peter T. van ROODEN, *Théology, Biblical Scholarschip and Rabbinical Studies in the Seventeenth Century. Constantijn L'Empereur (1591-1648), Professor of Hebrew and Theology at Leiden*, Brill, Leyden, 1989.

⁴³ C'est à dire : De plus, je craindrais leurs marques de réprobation. Ce paragraphe est cité par François LAPLANCHE, *L'Ecriture*, *le Sacré et l'Histoire*, *op. cit.*, p. 212.

prospérité et vous consoler en vos pertes et afflictions. Ma femme et moy vous baisons bien humblement les mains. C'est,

Monsieur,

Vostre très humble et affectionné serviteur L. Cappel

De Saulmur, ce 30 déc. 1632.

B.U. Leyde, BPL 300/16

10 février 1633 - Saumur

Monsieur,

Il y ha plus de six semaines ou deux mois que j'ay prié M. van der Maast de vous faire bailler par son père quarante escus pour les délivrer à M. de Malaguet⁴⁴ pour le fils de Mlle du Plessis-Ragane qui est en sa compagnie, j'espère que cela aura esté faict, bien que nous n'en ayons point encore de response, je vous prie de me mander ce qui en est, car je diffère à bailler icy les charges que j'aye response de vous, luy ayant cependant donné ma promesse. J'ay receu depuis fort peu vos lettres du 3 novembre que vous mandez m'escrire par M. Algidi, mais je n'en ay point veu le porteur, quy me les ha faict apporter par un valet d'estable.

Je vous remercie très humblement de ce que nous sommes tousjours en vostre souvenance et vous prions ma femme et moy de nous la continuer avec Mlle vostre chère compagne. Je pense vous avoir mandé que mon beau-frère s'est remarié près de Cherveux en la maison de Champdevaux⁴⁵. Nous nous portons icy, Dieu mercy, bien. M. Amyrault est en bonne disposition et ha repris tous ses exercices auiourd'huy. M. de La Place est icy depuis juillet où il fait leçon avec fruict et contentement. Nous attendons le Synode de cette Province en cette ville au mois de juin là où nostre examen se doict faire. Dieu vueille que ce soit à la

⁴⁴ Pierre Le Prince, sieur du Plessis-Malaguet, était un gentilhomme huguenot de Plessé, près de Blain en Bretagne. Il était capitaine et major dans le régiment d'infanterie des Coligny que la France entretenait au service des "Provinces-Unies des Pays-Bas". De son mariage avec Anne de L'Estoc, il eut trois enfants baptisés à Heusden aux Provinces-Unies : Pierre (15 décembre 1641), Anne (7 juin 1643) et Judith (3 juillet 1644).

⁴⁵ Charles de Launay, veuf en premières noces de Catherine de Sérouville de la Maison d'Outreville, s'était remarié avec Marie Reignier de Champdevaux. Frères HAAG, *La France protestante*, tome VI, p. 428.

gloire à la grâce du quel je vous recommande avec toute vostre famille, et moy à vostre bonne souvenance et honneur de vostre amitié, qui suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

L. Cappel

De Saulmur, ce 10 febvr. 1633.

B.U. Leyde, BPL 300/17

15 avril 1633 - Saumur

Monsieur,

Je croy que Mlle du Plessis-Ragane vous a escrit touchant son fils, qui est en la compagnie de M. de Malaguet, quy luy faict plus de despense qu'elle ne peut porter elle luy en escrit et à vous pour vous prier de luy remestre et à M. de Malaguet qu'elle ne sçauroit par fournir à toute la despense que son fils luy fait, et voudroit faire encore plus grande par de là, et qu'il ait à se contenter de ses payes et des quarante escutz qu'elle ha promis de luy faire tenir par an pour son entretien. Elle m'ha donné charge de vous faire tenir trente Francs pour les faire bailler non à M. de Malaguet, mais à son fils de Sérigny, soit en main propre ou par voie seure. J'ay escrit à M. Daillé de les vous faire tenir par quelque bonne et seure voye, de quoy vous me donnerez s'il vous plaist un petit mot d'adviz quand vous les aurez receuz pour le faire voir à Mlle du Plessis.

Au reste nous sommes icy fort aux escoutes de le trevfe ou de la guerre en vostre païs, de quoy peut-estre nous pourrons par l'événement estre esclairciz de davantage que ie puisse avoir vostre response de ce quy s'en traicte et peut sçavoir maintenant par de là, néantmoins je ne laisseray de vous avoir l'obligation de ce que vous nous en manderez.

D'icy nous ne pouvons autre chose vous mander sinon vostre bonne disposition et de M. Amyrault et M. Duncan ensemble le reste de l'Eglise et Académie. Hier ceste ville traicta magnifiquement M. le maréchal de Brézé, nostre gouverneur, lequel on n'avoit point encore veu icy en cette qualité de mareschal. Nos escholiers lui doivent présenter aujourd'hui des vers que nous espérerons devoir estre bien receuz. Je feray fin par mes humbles baisemains et prières à Dieu pour vostre prospérité. C'est,

Monsieur,

Vostre très humble et très fidèle serviteur

L. Cappel

De Saulmur, ce 15 avril 1633.

B.U. Leyde, BPL 300/18

7 mai 1633 - Saumur

Monsieur,

Voicy la response aux lettres que vous m'addressastes dernièrement pour Mlle du Plessis-Raganne. Elle est bien marrie de tant de despense que son fils luy fait, à laquelle elle ne peut pas fournir. C'est pourquoy si vous pouviez trouver quelque Seigneur en ces quartiers de delà quy le voulust prendre à son service vous l'obligeriez et elle vous en escriroit pour vous en supplier, elle le mettroit en equippage honneste et luy fourniroit encore cinquante escutz par an pour aider à s'entretenir. Vous me manderez s'il vous plaist ce que vous jugez et espérez faire sur ceste ouverture. J'ay donné ordre il y ha quinze jours de vous faire tenir trente Francs pour luy, lesquels elle ne désire point luy estre sitost baillez de peur que les ayant il ne s'en revienne de deçà, de quoy il la menace. Il les luy faudra despescher selon le besoin.

Nostre Synode a assigné au 9 de juin où se doibt faire nostre examen. Je vous ay mandé le mariage de mon beau-frère de Launay, maintenant vous sçaurez son décez d'une fort fièvre de huict jours quy l'ha emporté le 12 avril, ainsi nous en allons nous les uns après les autres, comme les fueilles d'un bois, mais nostre consolation est que nous sommes recueilliz au sein d'Abraham. Dieu vous conserve celuy de vos enfans qui vous restes et vueille ramener celuy qui s'est perdu⁴⁶.

Je seroie marry que M. de Saumaise ne peust durer à Leyde. Nous n'avons point encore veu icy le prince Radzivil⁴⁷ et ne sçavons s'il y viendra. Je pensois vous avoir mandé que j'ai receu il y ha longtemps le livre arabe qu'avez retiré de Mlle Erpenius, de quoy je vous remercie affectionnément. Je ne sçay ce que faict M. Golius et n'oy point parler qu'il ait encore rien mis aujourd'hui. M. de Dieu ne fera il point voir les varia lectiones du Pentateuche Samaritain. On m'ha dit qu'un certain ministre de Schagen nommé Juste Juni avoit escrit contre Socin De X° Mediatore et que son livre ha esté imprimé à Amsterdam depuis deux ans. Je l'ay faict cercher à Paris par M. Daillé, mais il ne s'y peut trouver. Je vous importunerois volontiers de me le faire avoir de vos quartiers. Les Elzevirs promettent à nos libraires de leur envoier de la marchandise. Ils pourroient bien y mettre quelques exemplaires de ce livre là, mais je craindroie que cela n'arrivast tard.

⁴⁶ A la suite des décès de ses fils Samuel et André, il restait à André Rivet deux fils Claude qui en 1629 était allé à la messe et son plus jeune fils Frédéric encore écolier.

⁴⁷ Les Radziwill sont une des plus proéminentes famille de l'aristocratie polonaise d'extraction Lithuanienne. Janusz II Radziwill (1612-1655), dont fait état Louis Cappel dans sa lettre, appartenait à la branche des Radziwill de Birze et Dubinki demeurée protestante. Il se déconsidéra par les négociations qu'il entretint avec son cousin Boguslaw (1620-1669) avec les Suédois afin de briser l'union entre la Pologne et le Grand duché de Lithuanie. Peter-Paul BAJER, *Short history of the Radziwill Family*, INTERNET, 2001.

Je finiz avec le papier et mes très-humbles baisemains et ceux de ma femme à vous et à Madamoiselle. C'est,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur L. Cappel

Je receu hier un pacquet du Sr. de Sérigny pour sa mère Mlle du Plessis. Sy vous le voiez vous l'avertirez que je l'ay fait [suivre].

B.U. Leyde, BPL 300/19

1er juillet 1633 – Saumur

Monsieur,

Je croy vous avoir cy devant mandé qu'au commencement de l'an 1627 deffunct M. Bouchereau, M. Amyrault et moy commencasmes à remplir icy les deux professions en Théologie qui sont ordonnées et establies en cette Académie ce qu'ayant tous trois continué jusqu'au Synode national de Charenton 1631, fort M. Bouchereau qui décéda sur la fin de 1630 ; et audit Synode national. M. Amyrault et moy ayant esté confirmés pour faire chacun demie profession et M. de La Place⁴⁸ pasteur de l'Eglise de Nantes nommé en la place de M. Bouchereau décédé pour faire une profession entière et ce à la charge de passer par les formes et subir l'examen porté par la discipline nous avons tous trois satisfaict ces jours passés à cest arresté du Synode national, ayant esté au Synode de ceste province examinés selon la rigueur des formes par deux leçons chacun, avec 24 heures de préparation, l'une sur le V., l'autre sur le N. T. et par une dispute depuis le matin jusqu'au soir, le tout publiquement dans le Temple de ceste Eglise sur les thèses dont nous vous envoïons un exemplaire, estimans que nous faisant la faveur de nous aimer (au moins M. Amyraut et, moy que cognoissez et pour M. de La Place si vous ne le cognoissez particulièrement, vous avez du moins cognu MM. ses frères au Synode national de Vitré) vous aurez agréable lesdites thèses et ne serez point marry de sçavoir qu'ensuitte dudit examen nous avons esté receus et confirmés en la profession par le Synode qui nous ha tesmoigné avoir eu de la satisfaction et contentement de mon examen et à la vérité M. Amyraut y ha excellé, M. de La Place l'ha secondé, pour moy servats fut sed lanque per ignet, et me contente de n'avoir pas esté rebutté⁴⁹. M. Amyraut s'en va la semaine prochaine aux eaux, soit de Forges ou de Belesme avec sa famille pour sa santé qui n'est guère bien affermie.

⁴⁸ Josué de La Place (1596-1655), fils d'un ministre réfugié à Jersey, frère de quatre pasteurs, fit ses études à Saumur, puis, après avoir exercé le ministère à Nantes pendant huit ans, revint en 1633 à Saumur pour y enseigner la théologie. Avec Moïse Amirault et Louis Cappel, il est une des grandes figures de l'Académie de Saumur.

⁴⁹ Ce passage à partir de « Selon la rigueur des formes... » est cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650.*, p. 39, note 38.

Je croy que M. Daillé vous ha faict tenir il y ha desja quelque temps trente Francs pour le fils de Mlle du Plessis-Ragane, et je vous prioie lors de m'envoier par quelque voie commode, l'escrit d'un certain Juste Junig, pastor Schagenfis, contre Socin De X° Mediatore imprimé (à ce qu'on m'ha dit) depuis deux ans à Amsterdam, car je l'ay fait cercher à Paris, mais on ne l'y ha peu trouver. Je vous prie derechef de cela, car bien que le Synode de ceste province m'ait ordonnée de quitter Socin, et prendre un autre subject de mes leçons, néantmoins je pourray bien en mon particulier continuer ce que j'ay entrepris, si ce n'est que ce Juste Junig ait si bien faict sur ceste matière que mon labeur y soit inutile.

Je vous addresse une lettre pour Alcmaer que je vous prie d'y faire tenir seurement. Je vous ay mandé la mort de mon beau-frère de Launay huict mois après son mariage, que je ne répète point. Ma femme et famille se portent Dieu mercy bien et vous baisons tous et à Mlle vostre femme, avec toute affection bien humblement les mains, vous priant de nous tenir tousiours en l'honneur de vostre amitié et de le croire,

Monsieur.

Vostre très humble et affectionné serviteur L. Cappel

De Saulmur, ce 1^{er} juillet 1633.

B.U. Leyde, BPL 300/20

15 juillet 1633 - Saumur

Monsieur,

Voicy une lettre de Mlle du Plessis pour M. de Malaguet, laquelle elle vous recommande par ma plume ses baisemains. J'ay dès le 15 avril donné ordre à Paris par M. Daillé de vous faire tenir dix escutz pour le fils de madite Dlle du Plessis, à quoy je n'ay point eu de response de vous sy vous les avez receus ou non. Vous me manderez s'il vous plaist ce quy en est pour ma décharge envers ladite Dlle.

Je vous ay depuis trois semaines envoié les thèses quy ont esté soustenues au synode de ceste province en l'examen pour la professe de théologie par MM. Amyraut, de La Place et moy, et quant..., et quant vous addresserié une lettre pour Alcmaer que je vous prie d'avoir pour reccommandée.

Je vous mandoie aussy la mort de mon beau-frère de Launay emporté d'une fièvre chaude quy le prit la Pantecoste. Nous avons icy depuis trois semaines quelques petis avencements de contagion qui n'ont point encore faict de grands progrés, serpit tamen occulté malum licet censé. M. Amyrault est allé avec sa femme aux eaux de Belesme depuis huict jours. Le reste se porte icy bien et vous baise les mains, comme je fay avec ma femme ensemble à Mademoiselle. C'est,

Monsieur,

Vostre très humble et affectionné serviteur L. Cappel

De Saulmur, ce 15 juill. 1633.

B.U. Leyde, BPL 300/21

20 janvier 1634 - Saumur

Monsieur,

Je vous ay par mes dernières remercié de vostre petit escrit De Origine Sabbathis comme je fay encore et vous envoie en contreschange une petite Synoplis de la façon de M. Amyraut et la première des Disputes publiques théologique que nous avons à ce nouvel an commencé de restablir et remettre sus pour continuer, s'il plaist à Dieu suivant l'ordre de la Synople. Ce n'est pas que cela vaille seulement le remerciement, mais j'ay creu que venant de celuy qu'il vous plaist honorer de vostre amitié, vous ne l'auriez pas à désagré, aussy que c'est comme des prémices et primi contrato renascetis et asurgetis quo dammodo hujus Academia, laquelle vous avez aimée et j'espère continuerez d'affectionner.

Mlle du Plessis ha renvoié il y ha quelque temps son fils en Hollande à M. de Malaguet, auquel elle escrit et ha satisfaict de ce qu'elle luy debvoit, elle vous prie d'avoir pour recommandées ses lettres pour les faire tenir. Aussy, vous prie je d'avoir soin de ce pacquet pour Alcmaer et excusez mon importunité.

On imprime icy un escrit de M. vostre frère en deffense de M. Vincent contre le Père Tranquille, capucin, qui contiendra bien près de deux signatures in-8°, charactère de Cicéro⁵¹, on en est à l'E de la seconde signature. L'escrit est docte et bon, mais du style et méthode ordinaire à l'autheur un peu rude et trop scholastique.

⁵⁰ André RIVET, Diss. de origine sabbathi, in quâ expenduntur quoe a Fr. Gomaro contra orthodoxorum theologorum sententiam ab. A. Riveto in explicatione Decalogi propugnatam allata sunt, Lugd. Bat., 1633, in-12°.

⁵¹ Guillaume RIVET, De la deffense des droits de Dieu, contre les intentions et artifices du sieur Tranquille de S. Rémy... où est disputé de l'empire sur les consciences appartenant au seul Créateur et de l'honneur d'invocation... Avec un traité de l'origine de l'invocation des hommes morts, Saumur, 1634.

Nous nous portons tous bien, Dieu mercy, je le prie qu'il en soit de mesme de vous et des vostres, finissant par des humbles baisemains à vous et à Mademoiselle, je demeure,

Monsieur,

Vostre très humble et affectionné serviteur

L. Cappel

De Saulmur, ce 20 janv. 1634.

B.U. Leyde, BPL 300/22

14 juillet 1634 - Saumur

Monsieur,

La vostre du 6 juin m'ha esté rendue vers le commencement de juillet. Le Sr. Goyer, lequel vous m'y recommandé, est icy depuis près de trois mois là, où il faict son debvoir de bien estudier en Philosophie laquelle il ha besoin de repasser pour s'y fortifier. Il nous est fort recommandé de La Rochelle d'où il est entretenu. Il pourra à ce mois de Novembre prochain commencer à estudier en Hebreux en quoy je feray pour luy tout ce que mon loisir pourra me permettre.

Je vous remercie très humblement des nouvelles que vous me mandez de ces MM. de Leyden. Il y ha près de vingt ans que le bon Buxtorf^{\$2} deffunct avoit dessein d'escrire contre les juifs et soubs ce nom tira de M. du Plessis un MS faict contr'eux par un χ^n , duquel mondit Sr. du Plessis s'estoit bien servy en son Advertissement aux Juifs⁵³, et tenoit que Galatin en avoit tiré la plus part de ces authorités qui sont en son livre De Arcanis catholicæ veritatis⁵⁴. Nous avons tasché depuis de retirer de luy ledit livre, et par diverses lettres il avoit promis de le nous renvoier, mais il est encore à venir. Je ne sçay sy son fils entreprendra de travailler à

⁵² Jean Buxthorf, fameux hébraïsant, né en 1564 à Camen en Westphalie, mort en 1629, se fixa, à Bâle et y remplit pendant 38 ans la chaire de langue hébraïque. Il avait une connaissance fort étendue des livres des rabbins. Ses principaux ouvrages sont : *Epitome grammaticae hebraeae; Thesaurus grammaticus lingum hebraeae; Grammatica chaldaica et syriaca; Lexicon hebraicum et chaldaicum; Lexicon thalmudicum et rabbinicum; Tiberias*, ouvrage où il traite de la Massore. Buxtorf et son fils, qui le remplaça dans la chaire, eurent de vives discussions avec Cappet au sujet des points voyelles, dont ils attribuaient l'invention à Esdras, mais qui paraissent être d'une date moins ancienne.

⁵³ Philippe DUPLESSIS-MORNAY, Advertissement aux Juifs sur la venue du Messie, Saumur, T. Portau, 1607, in-4°.

⁵⁴ Pierre GALATIN, *De Arcanis catholicæ veritatis*, publié pour la première fois en 1518 et plusieurs fois réédité.

cela après son père. S'il ne le fait je voudroie que M. l'Empereur eust ledit livre pour s'en servir, car il seroit mieux entre ses mains que d'estre là où il est inutile, et s'il y ha affection nous luy fournirions bien de lettres pour le retirer de là et par le moyen de MM. vos curateurs à MM. de Basle et on pourroit retirer ledit MS. Je seray bien aise de voir les notes de M. de Dieu et m'en fourniray quand je sçauray qu'elles seront imprimées.

Je n'ay point encore eu response d'Alcmar. Vostre filleule se porte très bien et toute nostre famille, grâces à Dieu et vous baisons à tous très humblement les mains. C'est,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur L. Cappel

De Saulmur, ce 14 juillet 1634.

J'ay fait donner à Paris à M. de Woe secrétaire de MM. les Ambassadeurs extraordinaires cinquante Francs pour les vous faire tenir. Vous les baillerez, s'il vous plaist au fils de Mlle du Plessis-Regane, qui est à Utrecht en la compagnie de M. de Malaguet. Elle se recommande humblement à vos bonnes grâces.

B.U. Leyde, BPL 300/23

21 décembre 1635 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

La cognoissance que nous avons de vostre singulière charité et humanité, nous fait prendre la hardiesse de vous addresser la présente et celles qui l'accompagnent avec très humbles supplications qu'il vous plaise vous employer au subiet pour lequel elles sont escrites. Un nommé Arnaud de Lose, compagnon chirurgien, natif de Zirikzee⁵⁵, estant venu en cette ville il y a environ deux ans, entré en la boutique d'un chirurgien de nostre Eglise nommé M. Paul Aubert⁵⁶, homme non accommodé en ses affaires à la vérité, mais néantmoins très expérimenté en son art et très honneste homme. La continuelle conversation ayant engendré entre ce personnage et la fille dudit Aubert quelques affections, il s'en est ensuivi une telle accointance que soubs promesse de mariage verbale seulement à la vérité, mais confirmée par quelques gages réciproques, elle en est demeurée enceinte. Mais bien qu'elle eust assés de subiet de soupçonner sa grossesse, elle luy permit il y a quelques mois de s'en retourner en son pays sans avoir pourveu à la seureté de ses promesses et la chose n'estant

⁵⁵ Zierikzee est aujourd'hui le centre principal de l'île de Schouwen-Duiveland dans le Delta en Hollande Méridionale.

⁵⁶ Paul Aubert maître chirurgien après avoir exercé à Mouliherne était venu à Saumur circa 1610. Sa fille aînée, Marie, qui s'était laissé séduire par Arnaud de Lose, a été baptisée le 19 mars 1605 au temple de Baugé.

venue à la cognoissance des personnes, il emporta en partant un tesmoignage de nous. Depuis ceste imprudente fille ayant tousjours célé son estat à tout le monde. Enfin, elle accoucha il y a huit iours d'un garçon vivant⁵⁷. Ce qui outre le scandale public et le deshonneur particulier de ceste maison, comble l'esprit de ce povre père de tristesse, croyant l'eslongnement de celuy qui seul pourroit réparer l'honneur de sa fille et de sa famille. C'est pourquoy, Monsieur, il nous a prié de nous employer envers nos amis à ce qu'il leur plaise avoir pitié de sa calamité en induisent ce ieune homme par toutes les voyes possibles à retourner en ces quartiers pour espouser sa fille. Seul moyen d'ostet l'opprobe qu'il a mis dessus sa maison. Que s'il y avoit quelques empeschemens invincibles à ce que ce ieune homme n'acquiert sa conscience en cet égard, comme s'il se trouvoit qu'il eust contracté mariage avec une autre, au moins il pourvoye à de raisonnables dédommagemens pour celle qu'il a deshonorée, à la nourriture de l'enfant iusques à ce qu'il soit venu en quelque agge et puis à le transporter d'icy pour vacquer à son éducation. Or ne luy avons nous peu ni d'en refuser cet office, ni iugé que nous peussions nous addresser à personne dont l'employ peust estre plus efficacieux, soit envers les pasteurs des lieux, soit envers les autres personnes qui le peuvent amener à choses iustes et raisonnable. Nous vous supplions dont très humblement qu'il vous plaise prendre la peine d'en escrire à ceux que vous iugerés à propos et leur recommander cet affaire selon son importance. Sur ce nous prions le Seigneur qu'il continuer de vous combler de ses bénédictions et après vous avoir salué en toute humilité demeurons,

Monsieur et très honoré frère,

Vos très humbles et obéissant serviteurs

L. Cappel

Amyraut

De Saumur, ce 21 décemb. 1635.

B. U. Leyde, BPL 300/48

28 février 1636 - Saumur

Monsieur,

Nous vous escrivismes, il y ha bien deux mois et plus M. Amyrault et moy⁵⁸, et vous addressames diverses lettres pour un scandale arrivé icy par un compagnon chirurgien de Ziriczee, logé chez Aubert, maître chirurgien de cette ville, à quoy nous n'avons eu encore aucune response, cependant le père est décédé depuis trois jours, et la famille par cette mort demeure grandement destituée ce quy augmente l'affliction et doibt d'autant plus esmouvoir ce jeune homme à faire son debvoir envers la fille qu'il ha desbauchée, c'est pourquoy il vous plaira agir d'autant plus puisamment en cecy par les voys que vous verrez convenables pour le porter à venir icy réparer le scandale qu'il y ha donné.

⁵⁷ Arnault, fils de Marie Aubert, fut baptisé le 16 décembre 1635 au temple de Saumur.

⁵⁸ Cf. lettre ci-dessus du 21 décembre 1635.

Nostre pacquet ha esté baillié chez M. l'Ambassadeur, qui sans doubte vous l'aura faict tenir. Le livret de M. Amyrault De la Presdestination avoit donné à quelques uns des ombrages et occasion à plusieurs de parler comme s'il vouloit innover quelque chose, mais et la conférence qu'il ha eue avec MM. du Soul et Vincent et quelques sermons que depuis il ha mis au jour, que MM. de l'Eglise de Paris approuvent grandement la deffense qu'il entreprend en ses leçons du chap. 9 de l'Epistre aux Romains contre toutes les exceptions, caviliations et subtilités des Arminiens et toute sa procédure pleine de retenue, prudence et modération commencent à ra[...]oiser les esprits et a dissiper les ombrages et se trouvera à la fin qu'on s'estoit alarmé sans cause.

Je vous avoie aussy escrit touchant une pièce laquelle si je ne puis trouver moyen de faire imprimer à Paris, je seroie bien aise qu'elle fust imprimée à Leyde par les Elzevirs, elle demande un habile correcteur entendu es langues orientales. J'ay escry à M. Constantin et de Dieu, vous m'obligerez de leur faire tenir et rendre seurement les lettres et d'en procurer et m'en faire avoir la response.

Nous sommes icy, Dieu mercy, tous en bonne santé. Ceux de l'Académie et de l'Eglise qui vous baisent tous les mains comme je fay avec ma femme qui vous saluons avec Madamoiselle de toute nostre affection. C'est

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saulmur, ce 28 febvr. 1636.

B.U. Leyde, BPL 300/25

27 juin 1636 – Saumur

Monsieur,

Vous ayant n'y ha pas long temps respondu à vos deux dernières lettres sur le subiect de M. Amyrault, je n'ay rien à y adjouster sinon une prière de ne point donner lieu aux ombrages et soupçons d'erreur ou hérésie contre nostre frère quy travaille puissamment en l'œuvre du Seigneur, selon les dons qu'il luy ha départis à édification et non à destruction; et i'espère que selon vostre charité et prudence vous ferez bonne considération de ce qu'il vous escrit pour vous oster l'impression que vous avez prise de luy et que vous recognoistrez qu'il est bien éloigné de ce qu'on luy impute, ce que quand vous aurez apperceu l'insyncérité vous portera à le justifier et recommander autant comme l'opinion que vous en aviez conceue, vous ha peut-estre porté à le traduire; comme entre ceux quy aiment ainsi contre les gens de bien et craignans Dieu les ombrages et soupçons (quy parfois s'eslèvent) estant levez après qu'on est destrompé, l'amitié se rejoint et resoude plus fort qu'auparavant. J'attends cela de vostre candeur et piété et sur ceste asseurance je me recommande bien humblement à vos

bonnes grâces et celles de Madamoiselle comme faict ma femme aussy à tous deux, et vous recommandant l'adjointe pour M. de Dieu, je demeure,

Monsieur et très honoré frère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saulmur, ce 27 juin 1636.

B.U. Leyde, BPL 300/24

6 juin 1638 – Saumur

Monsieur et très honoré frère,

Il y a quelques temps que je receu les vostres du 28 mars et hier celles du 3 may. Je vous remercie de ce qu'avez géré envers ces MM. de Ziriczee, quoy que l'effect n'en ait esté tel qu'on eust désiré de deçà, dont la cause n'est qu'au manque de conscience et bonne volonté au jeune homme.

Pour ce dont j'ay escrit à M. de Dieu l'affaire ne presse pas, ayant à repasser encore la main sur ceste pièce qui verra le jour quand Dieu et mes amis luy en ouvriront la porte. Nous participons icy à vostre joye touchant la reprise du fort de Schinck.

Quant à la controverse dont vous m'escrivez ceux qui s'en sont au commencement le plus esmeu recognoissent enfin par la lecture des Sermons qu'elle n'est que de mots et de méthode, et qu'il y pourroit bien avoir de tels différents entre les Anges mesmes. Ce sont les termes de quelques uns d'eux, et ne falloit point à ceste occasion mener tant de bruict, ni descrier et diffamer, comme on ha faict ni le lieu, ni les personnes, ce qui est bien pêcher contre et la prudence et la charité. Si les adversaires s'en prévalent ce sera la faulte de ceux quy se sont ainsi alarmés et remués sans besoin, ni nécessité, et quy ont voulu faire croire de leurs frères ce quy ne s'y trouve point se sont forgés des dissentiments imaginaires là où il n'y en ha point au fonds, ou s'il y entra quelque peu l'innovation n'est pas de ce costé, mais plustost du leur, comme s'il se pouvoit rendre par authorité et tesmoignages, s'il estoit besoin de combattre de ces armes là.

Mais pour vous dire franchement, le mal vient de ce quelques uns qui marquent estre ni ayant pris une routte et suivy une méthode pour traicter ces matières esquelles tout est d'accord, il leur fasche de voir que d'autres en suivant une autre qui se trouvera et plus seure et plus commode et quy se recognoit telle par toutes personnes non intéressées et non préoccupées. Ainsi il y ha bien autant en cette procédure d'intérest particulier que de charité et d'affection à nos propres sentiments, que de zèle à la gloire de Dieu et à la paix de l'Eglise, ce quy ha tousjours esté l'occasion de troubles et divisions en l'Eglise, là où nous devrions sacrifier nos intérests à l'advancement de la vérité et imiter la dévouaireté de Moyses qui

disoit à Josué : « Es-tu jaloux pour moy, à la mienne volonté que tout le peuple du Seigneur fut prophète »⁵⁹.

Personne ne s'est encore mis en devoir de monstrer que ce quy s'enseigne icy et quy parrest aujourd'huy en ce que vous en avez veu choque en rien ny la parole de Dieu, ny nostre confession de foy, ny nostre liturgie et la tech. ny le Synode de Dordrest. Et cependant on esmeut tout le monde contre ce lieu et ceux quy y enseignent, comme si c'estoit un séminaire d'hérésie.

Pardonnez-moy si je vous dy que je trouve cela assez esloigné de charité. J'espère pourtant que nostre patience et le temps feront voir qu'on s'est bien hasté de faire un tel jugement de nous et qu'enfin on recognoistra que nous n'avons pas le tort que on nous tient. J'attends cela de vostre équité et charité toutes choses bien et m'en veult par vous pesées et considérées. Sur ceste confiance vous m'obligerez de me continuer l'honneur de vostre amitié et de me croire, comme je suis véritablement,

Monsieur et très-honoré frère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur et frère au Seigneur

L. Cappel

De Saulmur, ce 6 juin 1638.

B.U. Leyde, BPL 300/26

19 mars 1639 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

Après diverses et réitérées recommandations qui depuis un an m'ont esté faittes de vostre part par M. Gohier vostre neveu⁶⁰ et le Sr. de Lerpinière lesquels manquent de subject particulier d'escrire je m'estoie contenté de prier de vous asseurer par leur response de mon affection à vostre service et vous remercier de ma part de la soubevenance que vous avez de moy.

M. Amyraut m'ayant aujourd'huy communiqué celle que vous luy avez escritte, où j'ay veu la mention que vous y faites de moy, je me suis senty obligé de vous tesmoigner le contentement et ressentiment que j'ay de ceste souvenance qu'il vous plaist avoir de moy et de

⁵⁹ Nombres 11, 29 : « Moïse lui répondit : Es-tu jaloux de moy ? Puisse tout le peuple de l'Eternel être composé de prophètes ; et veuille l'Eternel mettre son Esprit sur eux ! »

⁶⁰ Pierre Gohier le jeune, né d'un premier mariage de Pierre Gohier, second époux de Suzanne du Moulin, belle-sœur d'André Rivet, faisait ses études à Saumur.

vous en remercier⁶¹, moy, ma femme affectionnément, comme fait aussy ma femme quy vous baise avec moy et à Mlle bien humblement les mains.

Ma fille est depuis un an chez ma cousine de La Touche à Mouchans⁶², mon fils, après avoir passé près d'un an à Paris, est allé à Sedan advancer ses études en Théologie⁶³, où il est depuis le mois d'octobre, et d'où il m'ha depuis peu envoié les premiers de ceste estude et sa première proposition de laquelle si les autres suivent de mesmes, je ne seray par mescontent. J'ay par luy obtenu la délivrance des œuvres posthumes MSS de feu mon frère, quy estoient dans leur bibliothèque et quy m'ont esté envoié, mais ses observations sur le N. Testament que je vous envoiez d'icy sont tombées à Genève là où vous les envoiastes en mains d'où il ne sera pas aisé de les ravoir, c'est >> es mains de M. Tronchin, le pasteur⁶⁴, qui attrappe tout ce qu'il peut d'escrits de ceste nature et serre tout, mais ne rend rien, à ce que j'ay appris de ceux quy le cognoissent.

Nous attendons avec impatience le travail de M. Heinsius⁶⁵, et Dieu vueille que la jalousie de M. Saumaise le porte non tant à syndiquer qu'à adjouster et édifier cest œuvre de belles et nouvelles observations de son creu. J'ay esté bien aise de voir en la vostre ce que vous avez de nouveau soubs la presse.

Ma Critique attend nostre Synode auquel je la veux présenter pour la faire passer par les frères. Si elle en remporte un jugement favorable, je verray où elle pourra trouver son passeport. J'ay veu icy depuis peu une lettre de la docte Dlle Anne Schurman, escritte à Mlle du Moulin, vostre nièce qui est véritablement d'un beau et bon style pour une personne quy n'ha jamais veu l'air François, comme on nous dit un des miracles de ce siècle. Je croy que vous sçavez le décez de Mlle Jurieu⁶⁶. Je laisse à M. Amyraut à vous mander des nouvelles de deçà me contentant de vous asseurer derechef et Mlle vostre femme, que je suis,

Monsieur.

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saumur, ce 19 mars 1639.

⁶¹ Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650.*, p. 159, note 68.

⁶² Probablement Céleste de La Touche, damoiselle de La Maletière.

⁶³ Jean Cappel, baptisé le baptisé le 16 décembre 1618. Il abjura aux Ardilliers entre les mains de Jean Morin, délégué par l'évêque d'Angers et fut un boulet pour son père.

⁶⁴ Daniel Tronchin (1584-1655), frère cadet de Théodore.

⁶⁵ Daniel Heinsius (1580-1655) fut une figure marquante du siècle d'or Néerlandais. Professeur de poésie et de grec à l'université de Leyde, il édita les principaux auteurs grecs et latins et publia des poésies. La querelle qu'il eut avec Claude Saumaise venu à Leyde défraya les chroniques du temps.

⁶⁶ Esther Jurieu, fille aînée de Pierre du Moulin et de Marie Colignon, épouse de Daniel Jurieu, ministre de Mer, est décédée le 27 novembre 1638 à l'âge de 35 ans à Châteaudun chez son frère Cyrus.

J'avois icy l'an passé chez moy un jeune Théologien de Harlem, nommé Henry Abraham, auquel je vous prie de faire tenir ce mot que je luy escry. Ne pouvez-vous point par de là gagner M. le prince de Talmont, au lieu de M. de B[ouillon] son oncle que nous avons perdu⁶⁷.

B.U. Leyde, BPL 300/27

18 avril 1640 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

J'ay receu le 1^{er} de mars la vostre du 22 janvier ensemble celles que vous et M. Heinsius escrivez à M. Tronchin, dont je vous remercie très affectionément. Ce n'est pas le professeur quy ha les observations de mon frère sur le N. Testament, mais c'est un sien frère quy est pasteur en une Eglise près de Genève. Mais cela n'importe pas beaucoup, car je croy quand vous envoiastes ces écrits là à Genève vous les destiniez et addressiez à M. Tronchin le professeur et non le pasteur lequel peut-estre ne cognoissiez vous pas. Je ne laisseray de me servir de ces lettres pour l'effect que je désire et vous rendre grâces et par vous s'il vous plaist à M. Heinsius.

Je loue Dieu du bon retour de M. vostre fils⁶⁸ et du contentement que vous en avez et le supplie de le vouloir bien affermir en sa grâce. Je suis bien marry de ce grand différent que vous me mandez estre irréconciliable entre ces deux si grands et doctes personnages. Il seroit bien plus à désirer que junctis operis et co[...] Medio et Spilio, ils travaillassent à l'édification de l'Eglise de Dieu.

M. Duncan le jour de l'Equinoxe est passé de ce monde en l'autre⁶⁹, emporté d'une fièvre continue au 17^e jour, survenue à une quarte de quattre mois. Ce nous est une grande perte et ha laissé à tous un regret de foy. Nous luy avons substitué M. Amyraut. Hier M. Merle⁷⁰ nostre second régent s'estant faict ouvrir pour la pierre dont il estoit travaillé, est mort dans les 24 heures aprez l'opération.

Mon fils n'est plus à Sedan, ains depuis six mois à Genève, et vous remercie affectionnément de la bonne estime que vous en avez. Dieu luy face la grâce d'y respondre et de se rendre capable de servir Dieu et ses amis. MM. mes collègues vous baisent les mains et vous remercient de la soubvenance que vous avez d'eux. Tout se porte bien céans. Ma femme

⁶⁷ Si André Rivet avait échoué à convaincre le duc de Bouillon, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, à rester protestant, il obtint le retour du prince de Talmont, Henri-Charles de La Trémoille, à la Religion réformée.

⁶⁸ Claude Rivet le second fils d'André Rivet le 12 juin 1639 s'était repenti devant l'Eglise de Charenton du scandale qu'il avait donné dix ans plus tôt d'aller à la messe et était retourné dans le giron de l'Eglise réformée. Il avait ensuite rejoint son père à La Haye.

⁶⁹ N. h. Marc Duncan « docteur en médecine et principal du collège et acadesmy de Saumeur » fut inhumé le 22 mars 1640.

⁷⁰ Jacob Merle « régent en l'Académie » fut inhumé le 17 mars 1640.

et moy nous recommandons affectionnément à vos bonnes grâces et à celles de Mademoiselle, de M. vostre fils, de Mlles du Moulin et Gohier, qui et par de là. C'est,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

L. Cappel

De Saumur, ce 18 avr. 1640.

B.U. Leyde, BPL 300/28

12 septembre 1640 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

I'ay recu la vostre du 30 juillet sur le subject de la recerche que faict icy M. d'Osthorne d'une nièce de M. Amyrault⁷¹. C'est une belle et jeune fille de belle taille et bonne grâce et l'esprit ne lui manque pas aussi ; ses père et mère très-honestes gens et de bien. Les biens à la vérité ne sont pas proportionnés à ceux de M. d'Osthorne, et hors cela il n'y ha rien que les parens de M. d'Osthorne puissent excepter ou pourquoy ils doivent regretter ceste alliance quy est honneste. Je ne doubte pas qu'on ne luy permette bien, voire qu'on ne luy conseille d'aller au païs avec sa femme. Nostre premier régent ha espousé depuis deux mois une des sœurs⁷² et l'ha faicte Damoiselle en l'épousant. M. d'Osthorne est à présent pour avoir le consentement de ses parens maternels, lequel les paternels désirent voir pur donner le leur.

Je croy qu'enfin j'arracheray de M. Tronchin ces manuscrits qu'il détient depuis si longtemps. Ma critique est maintenant à Genève. Quant à l'autre escrit, il est à Paris. Le Sr. Tavernier⁷³ ha promis de l'imprimer s'il peut recouvrer les planches de cuivre sur lesquelles ont esté imprimées les figures de Villalpando⁷⁴. Il en ha escrit à Rome pour avoir ces planches là ou pour faire imprimer les figures de Frères. Il en attend response de jour à autre. On luy ha desjà mandé qu'elles n'estoient plus à Rome, mais un Jésuitte a promis de faire diligence de les recouvrer. Le dessein de l'œuvre est la description du temple de Salomon faitte par Villalpando au 2^e tome des trois qu'il ha escrits sur le livre d'Ezechiel et ce en abbrégé, mais il fault que les figures (ou tailles douces) de Villalpando y soient toutes

⁷¹ Piet van Oudshoorn van Sonnevelt recherchait Marguerite Amyraut, seconde fille d'Abel Amyraut, sieur de Vaussoudun, notaire à Bourgueil et de Jeanne Fagot, nièce de Moïse Amyraut.

⁷² Jeanne Amyraut, sœur aînée de Marguerite, avait épousé au mois de juillet 1640 Patrice Pible un allemand, professeur d'éloquence. Pible fut inhumé le 31 octobre 1642 et Jeanne Amyraut se remaria en 1646 avec l'Ecossais Guillaume Doull (1616-1679) professeur d'éloquence et de grec.

⁷³ Melchior Tavernier (1594-1665) graveur du Roi.

Jean-Baptiste Villalpando était un jésuite espagnol qui avait donné des planches du temple de Jérusalem dans un commentaire sur Ezéchiel publié à Rome en 1596-1604. François LAPLANCHE, L'Ecriture, le Sacré et l'Histoire, op. cit., p. 28 et 814.

entières de mesmes et en pareil nombre que dans Villalpando comme quoy il y ha mes observations sur ceste description, et sur ce que ledit Villalpando ha escrit touchant les thrésors, la gloire, les richesses et magnificences de Salomon, le tout en latin ce quy pourroit bien contenir (comme les figures quy sont bien vingt, dont il y en ha quattre ou cinq fort grandes, lesquelles ont peut voir dans Villalpando) environ de trente à quarante fueilles d'impression en charactère de St. Augustin qu'on appelle. Il faudroit imprimer cela en un beau grand quarto.

Sy Tavernier se rétracte et ne veut, ou ne peut imprimer cela je vous en escriray, et cependant sur ce que je vous en mande icy, vous pourrez vous enquérir sy aucun voudroit à Amsterdam y entendre. Il n'y ha de difficile pour l'imprimeur que les tables et figures en tailles douces, ce qui est de grand coust, et de longtemps à tailler tout de nouveau sur celles là, car ledit Tavernier ha dit à M. Le Faucheur que cela cousteroit bien trois mille Francs, et qu'il faudroit bien deux ans pour les tailler. Je ne sçay pas si en cela il exaggère et use d'hyperbole. Les graveurs d'Amsterdam en voiant les figures de Villalpandi pourroient juger et le coust et le temps qu'il y faudroit emploier. Je croy qu'au Païs-Bas il se trouveroit bien quelque part un Villalpandi, sy vous mesmes n'en avez un en vostre bibliothèque.

J'ay veu icy depuis quelques mois la Lyra Davidis de M. Gomar⁷⁵, mais elle me semble fort mal résonante et bien malaccordée. C'est merveille si elle charme les oreilles de personne quy ait tant soit peu d'intelligence en ces matières là joint qu'il prend pour fondement et pour tout accord que les points et les accents sont de toute dignité, et que les voielles que les Grammariens appellent longues sont véritablement telles, et que toutes les autres sont brièves, ce que Buxtorfe luy mesme (s'il estoit en vie) quoy que grand patron de l'antiquité des points ne luy accorderoit pas et dont on peut voir la futilité en mon Arcanut sinon que je ne veux pas donner ce desplaisir à ce bon personnage, je luy démancheroie en moins d'une fueille de papier toute sa Lyre, mais cela ne le ramèneroit pas de son imagination, tant il l'ha fortement imprimée dans l'esprit, c'est pourquoy je le laisseray dormir sur sa bonne opinion qu'il en ha. Et feray icy fin par mes humbles baisemains, et celles de vostre filleule à vous et à Madamoislle et toute l'alliance de delà, demeurant,

Monsieur et très honoré frère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saumur, ce 12 sept. 1640.

B.U. Leyde, BPL 300/29

⁷⁵ Franz GOMAR, Davidis lyra, seu Nova hebraea S. Scripturae ars poetica, canonibus suis descripta et exemplis sacris et Pindari et Sophoclis parallelis demonstrata, cum selectorum Davidis, Salomonis, Jeremiae, Mosis et Jobi poematum analysi poetica, Lugduni Batavorium, ex officina J. Maire, 1637, in-4°, 200 p.

20 mars 1641 – Saumur à Monsieur Tronchin pasteur et professeur en Théologie à Genève

Monsieur et très honoré frère,

J'ay depuis quattre ou cinq jours receu la vostre du 17/27 febvrier, mais non encore la response des Messieurs de vostre Faculté. Ce que M. Amyraut et moy leur avons escrit, nous le devions au maintien de la vérité, et à la deffense de la bonne réputation des fidèles serviteurs de Dieu, après cela nous laisserons Dieu faire, qui débattra sa cause. Nous en eussions bien escrit à MM. de la Seigneurie, sinon que les règlemens de l'Estat ne permettent pas de telles communications. Ceux qui parmi vous favorizent ceste affaire pourront bien représenter là où il sera nécessaire, ce que j'en ay escrit à quelques amis.

Quant à ce que m'escrivez de M. Spanheim, je le croy fort bien, et j'en ay eu advis bien exprez de mon fils. Mais pour vous dire franchement, je ne sçay s'il n'est point de l'advis de ceux qui consentent bien l'impression, mais moiennant que l'esponge passe dessus pour y changer ou y retrancher ce qu'on ne gouste pas, ou de ceux qui veulent un advertissement au lecteur qui porte je ne sçay quoy de note de censure contre l'autheur et ses œuvres. Ce qui seroit bien pis que l'interdiction de l'édition. Et comme nous vous avons mandé, s'il fault de nécessité que l'un de ces trois advis là l'emporte. Il vault beaucoup mieux que ce soit ce dernier que non pas aucun des deux autres. Car si ce livre ne s'imprime là, il se peut réimprimer ailleurs, mais l'esponge ou un advertissement de ceste nature sont notés et flestrissures, et c'est choquer le jugement de nos Synodes et Eglises qui ont approuvé la l'ère édition de cette œuvre là.

J'apprens que pour condamner Cameron, on nous charge d'erreurs et hérésies et on déclame contre la doctrine et méthode de Saumur, sans considérer que si nous estions tels qu'on nous veut faire croire, le Synode national d'Alençon qui l'a cognu bien p[...] de tout le débat esmeu contre nous, n'eust pas, respondant à M. Le Faucheur, escrit en ces termes : Ayant pris cognoissance fort exacte du différent meu à l'occasion des escrits des Srs. Testard et Amyraut, Dieu nous ha fait la grâce que nous avons trouvé moien pour l'appaiser. Et louons Dieu de n'y avoir apperceu aucune erreurs d'Arminius, de Puccius, de Pelagius et autres hérétiques on ne les eust pas renvoié avec honneur en l'exercice de leurs charges. Nos Synodes ne nous y souffriroient pas, s'ils nous recognoissoient tels.

Nostre doctrine et méthode qu'on appelle n'est ni nouvelle ni condemnée. Elle est (comme vous sçavez très bien) tout du long dans les actes du Synode de Dordrecht en l'explication des docteurs d'Angleterre et de Brême qui n'y ont pas esté condamné pour hérétique pour cela ni rien défini allencontre de leur méthode. Nous ne querellons personne pour l'avoir, qu'on nous laisse la nostre en paix, qu'ils défendent la leur s'ils peuvent contre les attaques des Arminiens, nous en serons très aise. Nous espérons bien de défendre la nostre et les définitions de Dordrecht par icelle contre tout ce que sçauroient alléguer les

⁷⁶ Sur cette lettre adressée le 8 juillet 1637 par le Synode d'Alençon à Le Faucheur. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650, op. cit.*, p. 133, note 63.

Arminiens contre la vérité. Si leur méthode ou la nostre est plus seure ou meilleure pour le maintien de la vérité orthodoxe nous espérons que Dieu et le temps la fera cognoistre. Cependant laissons en le jugement à ceux qui voudront enforcer ces matières aussy bien comme on fait de la solidité ou invalidité des raisons dont on appuie une opinion. Si une raison n'est pas jugée forte, on la laisse, si une autre semble meilleure on s'en sert, mais pour cela on ne quitte pas ce pour quoy deffendre ces raisons sont alléguées.

Il y en ha qui pour invalider l'impression faite icy des deux derniers tomes de la >>>> accusent la bonne foy de ceux qui y ont esté emploié, comme s'ils y avoient prévariqué et n'avoient pas suivy les advis des censeurs sois pour cela, et amène on pour cela des ouï dire de quelcun, qui rapporte avoir oui M. Coupé⁷⁷ s'en plaindre. Mais les trois qui ont signé la lettre adressée à MM. les pasteurs de France, qui est au devant de ces deux tomes, n'estoientils pas censeurs, aussy bien que les deux autres, quand donc ils auroient esté d'un advis et les autres d'un autre, pluralité n'est-elle pas du costé de ces trois là. Et pour auoy le Synode compte il cinq censeurs sinon afin qu'en cas de différens advis le plus grand nombre emportast le moindre. Que si nous eussions prévariqué en ceste commission, pense t-on que les Synodes de ceste province et les deux nationaux de Charenton et Alençon qui ont suivi cette impression là, nous eussent espargnés et laissé sans censure. Nous ne sommes pas de si grande considération qu'on ne nous eust bien drappés si on eust trouvé à mordre en cecy sur nous. Mais M. Coupé s'est plainst de ce qu'on n'avoit pas suivy ses remarques. Mais l'advis seul de M. Coupé le devoit-il emporter par défaut tous les autres ? Et à qui s'est-il plaint ? A cesthuy cy et à cesthuy-là in angueis. Est-ce là où il se faut plaindre? Que ne se plaignoit-il dans le Synode où ces œuvres furent présentées? Que ne nous y faisoit-il censurer? Pourquoy M. Cottière 78 (l'un des censeurs) ne s'est-il pas joint à sa plainte, si elle estoit bien fondée. Au lieu de censure dans le Synode il y a un hacte d'approbation et remerciement de ce que nous avons faict, dont j'ay envoyé copie collationnée à M. le Syndic de La Rive. Après cela est-on bien fondé à recevoir des ouï dire pour reloquer en doubte nostre bonne foy? J'espère que vous jugerez bien que non.

Mais je finiray avec ce papier pour vous prier de croire qu'en tout cecy nous cheminons, Dieu mercy, mes collègues et moy, en bonne conscience et droicture de cœur, sans ruse, ni fard, ni soupplesse ayant pour ce regard rejecté toutes cachettes de >>> pour cheminer comme de jour. C'est une protestation que vous fait sincèrement,

Monsieur et très honoré Frère,

Vostre très humble et affectionné serviteur et Frère au Seigneur

L. Cappel

De Saumur, ce 20 mars 1641.

B.P.U. Genève, Tr 27/238

⁷⁷ Daniel Couppé, originaire d'Anjou, fit ses études à Leyde. Il fut pasteur à Tours de 1600 à 1621 avant de devenir pasteur de Loudun. Lors du Synode d'Alençon, il fut l'un de ses membres qui se prononça le plus énergiquement contre les opinions de Testard et Amyraut.

⁷⁸ Mathieu Cottière ministre de Tours de 1607 au 14 décembre 1656 jour de sa mort. Il avait fait ses études de théologie à Genève.

3 avril 1641 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

Je vous ay escrit de mon temple de Salomon, abbregé de Villalpando, et ay receu la response que vous m'y avez faitte, où vous me mandez qu'au défaut du Sr. Tavernier, vous parleriez au Sr. Jehan Janss pour sçavoir s'il y voudroit entendre, de quoy je vous remercie affectionnément, je n'ay encore peu avoir certaine response dudit Tavernier et ne pense quasi désormais qu'il vueille entreprendre ceste œuvre n'ayant volontiers peu recouvrer de Rome les planches de Villalpando, lesquelles sont totalement nécessaires pour cest œuvre, quy ne sçauroit estre autrement entendu, car de renvoier à celles de Villalpando ce seroit en vain pour ce que cest abbrégé est fait pour ceux quy ne peuvent pas avoir Villalpando à cause de la cherté d'iceluy et quy auroient en cest abbrégé tout ce qu'il y ha de bon en luy pour le regard du Temple et de plus tout en ce quoy je le redresse. L'imprimé (comme les chartes ou tailles douces) ne feroit pas un quarto espais d'un doigt, ce quy rendroit le prix de l'œuvre tout autrement bas que celuy de Villalpando et par conséquent de prompt débit.

Pour cela donc, il faudroit ou achetter et faire venir de Rome les planches mesmes de Villalpando ou faire tirer sur icelles pareil nombre de tailles douces que l'imprimeur (quy voudroit entreprendre mon escrit) en voudroit imprimer d'exemplaire. Ou si l'un ny l'autre ne se peut obtenir ni avoir de Rome, il faudroit à Amsterdam faire tailler à neuf lesdites planches de Villalpando, soit en cuivre et belle taille douces, comme sont les siennes, soit en bois (pourveu qu'il soit bien et délicatement taillé, comme j'en ay veu des figures taillées pas de là en bois qui sont assez belles), mais il fault qu'elles soient toutes de mesme grandeur et figure que celles de Villalpando et plus elles approcheront de la beauté et délicatesse de celles-là plus l'œuvre sera de meilleur et prompt débit.

Et peut-estre que les juifs de delà se pourroient joindre à l'imprimeur et participer à l'ouvrage pour la curiosité d'y voir leur temple si beau et magnifiquement basti, et bien d'une autre façon qu'il n'est dans le Meddoth de M. L'Empereur et qui mesme ne peut estre bien entandu sans cette description de Villalpando. Voiez donc, Monsieur et Frère, s'il y ha moien de réussir par de là en cest ouvrage ou non. Je ne doubte point que si les tailles douces de Villalpando y sont, l'imprimeur n'en débite incontinent tout autant d'exemplaires qu'il en sçauroit tirer >>> de trois et quattre mille exemplaires et qu'il n'y gagne le double voire le triple de ce qu'il y despensera.

Quant à la Lyre de M. Gomar, je me contente de recognoistre et monstrer qu'il s'est trompé, supposant (sans aucune preuve ni démonstration) ce que j'ay montré en mon Arcanum punctationis estre faux, à sçavoir que les points sont de mesmes antiquité que les lettres ? 2º que celles qu'on appelle longues et brèves sont ainsi dittes, comme si elles estoient véritablement longues et brèves au regard de la quantité. Je n'entrepren point de monstrer quel est l'artifice et la structure des vers sacrez, laquelle jusques icy tous les doctes ont ignorée. Et n'y en ont point recognu d'autre que celle des versi sciolti des Haliens esquels il n'y a ni longues ni brèves, ni aucun certain nombre de syllabes, ni rithme, ni cadence certaine, mais un certain agréable roulement et structure de mots indifférent de la sainpte

⁷⁹ Cité par F. LAPLANCHE, *L'Ecriture, le Sacré et l'Histoire, op. cit.*, p. 857, note 38.

prose, mais sans aucune certaine règle et trouve que >> Theodors Eberty (que je n'ay point veu) ha fort bonne raison pour le regard de la poésie hébraicque en ce que vous me me contez de luy en vostre lettre.

Nous sommes icy aujourd'huy, Dieu mercy, en paix. Je pense vous avoir mendé le décez de M. Duncan, il y a maintenant plus d'un an. Je ne sçay si en vos quartiers personne n'entreprend l'escrit qu'on dit estre de M. Grotius, De absoluto reproadmis decreto⁸⁰. Vous estes par de là tout en joie comme gens de noces pour cette nouvelle alliance avec l'Angleterre que Dieu vueille bien affermir pour l'advancement de sa gloire et le bien de son Eglise. Je me persuade bien que vous ne serez pas oublié entre ceux quy passeront la mer avec ce jeune Prince. Dieu doint à ce Parlement d'Angleterre de bien faire, de garder mesure et ne pas passer d'une extrémité à l'autre. C'est un merveilleux esprit que l'esprit et des mœurs puritaings et quy ha bon besoin de bride aussy bien que l'avons.

Vostre filleule se porte bien, vous baise les mains et à Mlle comme je fay d'affection estant,

Monsieur et très honoré frère,

De tous deux très humble et affectionné serviteur L. Cappel

De Saumur, ce 3 avr. 1641.

B.U. Leyde, BPL 300/30

Hugo de Groot (1583-1645), dit Grotius, poète, philologue, historien, théologien, juriste, ancien adversaire politique de Maurice Nassau, était depuis 1634 ambassadeur de Suède à Paris. Il faisait célébrer le culte dans son hôtel par l'ancien pasteur arminien de Sedan, François Dor, jusqu'à la conversion de celui-ci au catholicisme. C'est en 1640 qu'il s'engagea dans le dernier combat de sa vie : la réunion de toutes les confessions chrétiennes. Hans BOTS et Pierre LEROY, « Hugo Grotius et la réunion des Chrétiens : entre le savoir et l'inquiétude », XVII^e siècle, N° 141, octobre-décembre 1983, p. 451-469, H. J. M. NELLEN, Hugo de Groot (1583-1645). De loopbaan van een geleerd staatsman, Uitgeverij Heureka, Weesp, 1985, p. 73-78 et Hans BOTS, « Hugo Grotius et André Rivet : Deux lumières opposées, deux vocations contradictoires » in Henk. J. M. NELLEN et Edwin RABBIE (Editeurs), Hugo Grotius Theologian. Essays in Honour of G. H. M. Posthumus Meyjes, Brill, Leiden, 1994, p. 145-155.

8 octobre 1642 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

M. Amyraut m'ayant dernièrement communiqué celle que vous luy escriviez sur le subject de son livre De absoluto reprobationis decreto⁸¹, je luy baillay un mot pour vous tesmoigner le contentement que je recevois du jugement que vous en faisiez. Cest autre est par un proposant de Leyde nommé van Peene quy est venu icy recommandé par M. Polyander⁸² et s'est logé chez moy, lequel escrivant en son païs m'ha promis de mettre ceste lettre en son pacquet et la vous faire tenir. C'est pour vous asseurer de nostre bonne disposition en ce lieu par la grâce de Dieu, et vous présenter et à Madamoiselle les affectueuses Px^{ons} de vostre filleule.

Un de nos imprimeurs⁸³ envoiera bientost à son correspondant à Leyde quelques exemplaires de trois petites pièces en un bien petit volume in-12° dont il ha charge de vous porter un exemplaire de ma part. Le 1^{er} est la réfutation de la Lyra Davidis de M. Gomar, le 2^e De voce מלהים contre ce que Drusius⁸⁴ s'est si fort escarmouché du tiltre du livre de Zanchi De Triba Elohim⁸⁵. Le 3^e est De Nomine tetragrammato הריים, reveu et un peu accru contre Fuller, qui à tort ou à droict, à cor et à cri veut en ses Miscellanea maintenir la prononciation de Jéhova. Si nous avions icy les imprimeurs à commandement comme vous pouvez les avoir par de là, je pourrois vous servir de pièces un petit peu plus dignes de vous, et plus considérable et mesmes de ma critique, laquelle Lerpinière entreprendroit volontiers si les Elzevir en vouloit estre de part ou de moitié, auquel il escrit pour cela et luy envoie le tiltre de l'œuvre et le sommaire de chacun des six livres dont il est composé avec son appendice De locis paradelis N. et V. Testament.

Sy vous estes consulté par luy sur cela, j'espère que vous ne l'en voudrez pas détourner et que vous serez en cela plus équitable que n'ha esté M. Diodati à Genève quy par jalousie contre M. Spanheim l'entreprit contre luy et l'emporta de haute lutte par le crédit qu'il ha au conseil des Seigneurs de la ville, quy sont façons peu digne d'un χ^n et moins encore d'un ministre de l'Evangile et professeur de Théologie, mais il faut souffrir de ses frères quant il plaist à Dieu, aussy bien que de ceux de Deho.

⁸¹ Moïse AMYRAUT, *Defensio doctrinae J. Calvini de absoluto reprabationis decreto*, Saumur, D. Lesnier, 1641.

⁸² Jean van den Kerckhoven (1568-1646), dit Polyander, professeur de théologie à Leyde tenant de l'orthodoxie. Paul DIBON, *Regards sur la Hollande du siècle d'or*, « 15 – Une famille noble du Refuge wallon les Polyander à Kerckhoven », Biblioteca Europea, Vivarium, Napoli, 1990, p. 359-387.

⁸³ Dans la lettre suivante Louis Cappel identifie cet imprimeur Saumurois : Isaac Desbordes.

⁸⁴ Johannes van den Driesche (1550-1616) dit Drusius un théologien protestant néerlandais.

⁸⁵ Girolamo Zanchi (1516-1590), un moine italien, converti au protestantisme, qui enseigna à Strasbourg, Chiavenna, Heidelberg et Neustadt.

Il y ha sept ou huit ans que M. Cloppenburch⁸⁶ de la B[...] m'envoia son écrit De Ultimo χ paschate et de sabbatho deutero proto m'en demandant mon jugement. Je luy manday les raisons pour quoy je n'estoie pas sur le sentier de son advis. Il me renvoia une response pour fortifier son opinion. A quoy je ne répliquay point. Deux ans après il m'escrivit que ses amis luy conseilloient de mettre au jour ce quy s'estoit escrit sur cela entre nous de part et d'autre, mais qu'il ne le vouloit pas faire sans mon consentement et sans y joindre ma réplique, sy je voulois en faire une. Je luy manday que j'en avoie pas lors ni le loisir ni la volonté de répliquer, qu'il fist ce qu'il verroit bon estre de ma response. Je n'ay point sceu depuis ce qu'il ha fait en cela, ne m'ayant pas depuis rescrit. Je vous prie me mander ce quy en est, et en cas qu'il eust fait imprimer nos escritz mutuels là dessus m'en faire avoir et tenir icy un exemplaire, estant en quelque volonté de repasser ceste matière pour l'esclaircissement de ceste célèbre question.

Sur quoy attendant de vos nouvelles, je prie le Seigneur vous conserver avec Madamoiselle longuement en toute prospérité telle que vous la souhaitté.

Monsieur et très honoré frère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saumur, ce 8 octob. 1642.

B.U. Leyde, BPL 300/31

6 février 1643 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

Il y ha quelques mois que Desbordes⁸⁷, un de nos imprimeurs, ayant imprimé mes observations sur la Lyra Davidis de M. Gomar avec un petit escrit De Nomine Elohim et celui De Tetragrammato ה' ה', qui estoit à la fin de mon Arcanum punctuationis⁸⁸, lequel j'ay reveu et augmenté, il en avoit envoié quelque nombre d'exemplaire au Sr. Le Maire à Leyde, qui estoit chargé de vous en faire tenir un de ma part, de quoy je vous avoie escrit, mais depuis on ha asseuré ledit Desbordes que le vaisseau où estoient ces exemplaires est péri ou ha esté pris par les Dunkerkois, de quoy je suis bien marry, ne sçachant pas comment vous pouvoir faire tenir un autre exemplaire de ce petit Escrit pour tesmoignage de l'honneur que je vous portes et asseurance de mon service.

⁸⁶ Johannes Cloppenburg était un professeur de Franecker qui avait eu un échange épistolaire avec Cappel sur le sujet de la date du dernier repas de Jésus avec les douze Apôtres. François LAPLANCHE, *L'Ecriture*, *le Sacré et l'Histoire*, *op. cit.*, p. 286-287.

⁸⁷ Isaac Desbordes (1604-1682) l'un des principaux libraires Saumurois.

⁸⁸ Animadversiones ad Novam Davidis lyram, cum geminâ diatribâ, una de voce צלהים altera de Dei tetragrammato, Desbordes, Salm., 1643, in-8°, 106 p.

J'ay appris avec regret le décez de M. de Dieu et m'estonne qu'on ne void et n'oït-on parler que M. Golius face rien pour l'illustration des langues dont il ha la profession, en quoy il ne ressemble guère à M. Erpenius auquel il a ha succédé et trompe l'attente de ceux quy espéroient beaucoup de luy en cela.

J'ay veu la belle impression du livre de M. Daillé De Imaginibus faitte par les Elzevirs. On attend d'eux vostre réplique à M. Grotius pour lequel on nous dit que la presse roule en Hollande sur les observations sur les Epitres du N. Testament et à Paris sur les observations sur le V. T. Nous n'avons point encore veu ni le De Primatu de M. de Saumaise, ni ses escrits de Lingua Hellenistica, mais seulement sa response à Pétau De Episcopis.

Enfin le bal des Princes χ^{ns} aura dit vray, que l'Angleterre danseroit à son tour, car la voilà maintenant bien avant dans la danse et crains bien que la fin n'en soit triste et le bal bien long. Des det his quoquefinem. Je me recommande bien humblement à vos bonnes grâces et celles de Madamoiselle, comme fait vostre filleule.

Monsieur et très honoré frère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saumur, ce 6 fébvr. 1643.

B.U. Leyde, BPL 300/32

22 avril 1643 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

Je vous escrivis il y ha un mois par M. d'Osthorne s'en allant avec sa femme en son païs⁸⁹, et luy donnay un exemplaire de mes observations sur la Lyre de M. Gomarus pour le vous porter. Celle cy est par le plus jeune fils de M. Duncan⁹⁰ qui s'en retourne en Hollande.

⁸⁹ Piet van Oudshoorn van Sonnevelt et Marguerite Amyraut avaient du se marier à la fin de l'année 1642 ou au début de l'année 1643. Leur premier née, une fille prénommée Anna, fut baptisée le 6 décembre 1643 à Alkmaar. Marguerite Amyraut ne se plaisait pas à Alkmaar et ils revinrent à Saumur où ils eurent onze enfants entre 1646 et 1660. Ils abjurèrent à la révocation de l'Edit de Nantes, mais gagnèrent les Provinces-Unies en 1686.

Jean Duncan, sieur de Montfort, baptisé le 18 février 1624, fils cadet de Marc Duncan et de Suzanne Gorin, entra au service de Christine de Suède et mourut à Stockholm où il fut inhumé le 19 janvier 1646.

M. Spanheim⁹¹ m'escrit vous avoir parlé en faveur de ma Critique qu'il ha veue et me promet toute assistance pour l'impression d'icelle. Si vous deux (et peut-estre M. de Saumaise) vous joignez ensemble pour la recommander, elle pourra bien trouver quy la recueillera. J'attends le jugement dudit Sr. de Saumaise par la communication que j'ay eue, cy-devant, par escrit avec M. Cloppenburch De Paschate $\sigma \alpha \upsilon \rho o \sigma \iota \mu \phi$ et sabbatho deuteroproto pour ensuitte le donner au public, s'il l'agrée. Je suis marry de ne vous pouvoir envoier un exemplaire d'un petit escrit françois contre les athées qui s'achève aujourd'huy et ce porteur part promptement.

M. de La Place ha achevé sa seconde partie contre le sacrifice de la Messe. C'est un homme merveilleusement puissant et abondant en raisons et responses. Nous avons icy un jeune homme ⁹² (fils de M. de Beaujardin, ministre de Bergerac) qui fait la moictié de la charge du ministère de M. Amyraut, lequel presche excellemment bien s'il avoit la voix bonne et plus intelligible et l'action plus agréable. Vostre filleule vous baise bien humblement les mains et à Madamoiselle comme je fay semblablement, estant,

Monsieur et très honoré frère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saumur, ce 22 avril 1643.

Ayez, ie vous prie, agréable que ie vous addresse ce paquet pour M. Spanheim lequel n'est pas cognu du porteur duquel ayant cognu le père, vous sera par là toujours assez recommandé.

B.U. Leyde, BPL 300/33

⁹¹ Frédéric Spanheim (1600-1649), né à Amberg, était le fils de Wigand Spanheim et de Renée Toussain, fille de Marie Couët, sœur de Madeleine Durant, née Couët. Après avoir professé la théologie à l'Académie de Genève pendant onze ans, il était en 1642 venu à Leyde pour enseigner cette discipline.

⁹² Bérard de Beaujardin (1618-1693), fils de Mathieu de Beaujardin, pasteur de Bergerac, et de Françoise de Teustac. Il épousa le 17 novembre 1647 au temple de Sorges, siège de l'Eglise d'Angers, Jeanne Huet, fille de Pierre Huet, conseiller du Roi, et d'Anne Lestoc. En 1685, Bérard de Beaujardin partit à La Rochelle chez une de ses filles où il abjura entre les mains de l'évêque Henri de Laval. Il reçut une pension annuelle de 400 livres.

6 septembre 1644 – Saumur

Monsieur et très honoré frère,

Je croy que M. Sarrau⁹³ vous ha envoié mon Epicrisis⁹⁴ contre M. Cloppenburch pour luy trouver imprimeurs par de là. Je pense que Blaew d'Amsterdam quy ha imprimé l'escrit de M. Clopp. ne seroit pas marry d'y joindre mon Epicrisis et si vous n'avez point encore trouvé d'autre imprimeur, il faudroit s'addresser à celuy là, et pour cela ce jeune homme qui vous rendra la présente s'y emploiera. Il est fils d'un bon marchand d'Amsterdam et théologien qui ha demeuré icy chez moy quinze mois, où il n'ha pas mal profitté en hébreu et seroit bien capable de vacquer à la correction de ce que Blaew imprimeroit pour moy, et pour tant si mon Epicrisis n'est point encore entre les mains d'un autre imprimeur. Surséez un peu d'en parler à personne iusque à ce que ce jeune homme ait sceu et vous ait mandé la volonté de Blaew à quy il parlera sy tost qu'il sera arrivé à Amsterdam.

M. Sarrau vous pourra bien peut-estre envoier par luy deux petites pièces contre M. Buxtorf desquelles vous userez comme de l'Epicrisis, laquelle si Blaew est content d'imprimer je pense qu'il ne refusera pas d'entreprendre aussy ces deux-cy. Pour la Critique, on attend response de vous du succez qu'aura trouvé par de là l'Epicrisis, pour juger de là ce quy se pourra espérer de la Critique. Vous m'obligerez de me mander de quy sera arrivé à ces trois petites pièces et ce que vous en pensez et espérez. Ce qu'attendant, après mes humbles baisemains et ceux de ma femme, à vous et à Mademoiselle, je demeure,

Monsieur et très honoré frère,

Vostre très humble et très affectionné serviteur

L. Cappel

De Saumur, ce 6 septembre 1644.

B.U. Leyde, BPL 300/34

⁹³ Claude Sarrau (1600-1651), conseiller huguenot au Parlement de Paris, membre du cabinet des frères Dupuy et ami de Grotius, depuis le 19 septembre 1641 avait entamé une correspondance régulière avec André Rivet. Leur correspondance a été publiée par Hans BOTS et Pierre LEROY, Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol.

 $^{^{94}}$ Επιχρισιξ de ultima Christi paschate σαυροσιμφ et sabbatho deuteroproto qui sera publié en 1644 à Amsterdam.

8 décembre 1646 - Saumur

Monsieur et très honoré frère,

Ce mot est à la réquisition de Mme Le Royer⁹⁵, que bien cognoissez comme estant de Thouars, laquelle ha un affaire contre un M. Mareschal, pasteur à Husdan⁹⁶, lequel luy doibt environ la somme de deux cents livres, peu plus ou moins, laquelle il luy dénie, disant l'avoir baillée à un certain gentilhomme, lequel il ne nomme point, ni le lieu de sa demeure.

Sy cest argent avoit esté baillé par ce prétendu gentilhomme à deffunt M. Royer, il auroit retiré de luy ou acquit ou les promesses dudit Mareschal, or n'allègue il aucun acquit ou les promesses dudit Sr. Mareschal, or n'allègue il aucun acquit du Sr. Royer, ni de son gendre⁹⁷, ni de son fils⁹⁸, et les promesses du Sr. Mareschal est ès mains de Metay (quy est encore par de là à poursuivre son affaire sans y guère avancer) auquel elle ha baillé procuration pour le poursuivre, mais il luy mande que ce n'est pas là le plus court chemin pour estre payée, et qu'elle y despenseroit deux fois plus que la debte ne vault devant que d'en avoir le moindre jugement.

C'est pourquoy elle vous supplie d'agir envers ledit Sr. Mareschal pour le porter à descharger et acquitter en cecy sa conscience, et ne pas reculer à payer ce qu'il doibt légalement ou qu'il monstre comment il ha satisfaict, mais puisque les promesses subsistent et qu'il ne montre point d'acquit, c'est un argument que la debte n'est point acsuittée. Ledit Sr. Mareschal avoit cy-devant fait escrire que si Mme Le Royer faisoit protestation et serment par devant les pasteurs de cette Eglise que la somme luy est légitimement deue, esquelle n'ha aucune cognoissance qu'elle ait esté acquittée il l'en croiroit et la contenteroit. Ce qu'elle ha fait et vous en ha esté escrit par M. Amyraut, et nonobstant ledit S. Mareschal estime à reculer de donner satisfaction à ceste povre vefve, laquelle vous obligerez fort sy par vos remonstrance et interception vers ledit Sieur vous le pouvez amener à luy donner contentement, je prendray à obligation les offices qu'en cela il vous plaira luy rendre vers ledit Mareschal et sur l'asseurance que selon vostre piété et charité vous luy aiderez en cela tout ce que vous pourrez.

⁹⁵ Par cette lettre Louis Cappel nous apprend que Françoise Briand (1596-1661), la veuve du marchand René Le Royer († 20 mai 1639), était membre de la famille Briand de Thouars. Illustration des échanges entre les communautés réformées de Saumur et Thouars.

⁹⁶ Heusden au nord-ouest de Bois-le-Duc.

⁹⁷ Nicolas Papin, docteur en médecin, originaire de Blois, époux de Marie Le Royer. Ils sont les parents du célèbre Denis Papin.

⁹⁸ René Le Royer (1614-1679) docteur en médecine.

Je ne feray celle-cy plus longue que pour me recommander à vos bonnes grâces et celles de Madamoiselle et vous asseurer que vostre fillieule et moy sommes de vous et de Madamoiselle,

Monsieur et très honoré frère,

Très humbles et très affectionné à vous servir L. Cappel

De Saumur, ce 8 déc. 1646.

Vous aurez aussy, Monsieur, s'il vous plaist en particulière recommandation l'affaire de ce povre Metay pour luy en faire avoir bonne issue.

B.U. Leyde, BPL 300/35

26 mars 1648 – Saumur⁹⁹

Monsieur et très honoré frère,

Mon cadet¹⁰⁰ n'ayant pas le cœur aux lettres et n'ayant voulu poursuivre ses estudes plus [...] que l'entrée de la Philosophie, je suis contraint de céder à sa volonté et l'envoier en vos quartier apprendre le mestier de la guerre, le plus povre de tous les mestiers pour un simple soldat, comme luy, mais puisqu'il en veut manger, il l'en faut laisser saouler. Je le metz en la compagnie de M. de La Ville-aux-Mers¹⁰¹, dernier fils de deffunt M. du Maurier (qui est en garnison à Husden non loing de vous et le luy ay recommandé, quy luy ha baillé lettres de recommandation à ses officiers. Il se donnera l'honneur de vous aller voir et vous parler et à Mademoiselle les humbles [...] de moy et de ma femme, qui vous remercie bien humblement de la soubvenance que vous avez eue d'elle en luy envoyant vostre portrait qu'elle ha receu par ces MM. Polonois que vous m'avez recommandé, lesquels j'ay logés chez M. de Maliverné¹⁰², un des plus commodes logis de ceux quy icy tiennent des pensionnaires estrangers. J'espère que l'affection que vous et Mademoiselle portez à sa mère et la mémoire de M. du Gravier, son grand-père, fera qu'il sera bien veu de vous et que vous l'honorerez de vostre faveur et bienveillance et de voz bons advis et conseils et

⁹⁹ A Monsieur Rivet, F.M. D. S. E. docteur en théologie et recteur de l'Eschole illustre nouvellement érigée par Son Altesse d'Orange à Bréda.

¹⁰⁰ Louis Cappel, baptisé le 2 juillet 1631.

Maurice Aubery, sieur de La Ville-au-Maine, né en 1615 à La Haye, dernier fils de Benjamin Aubery, sieur du Maurier. Il fut tué en 1674 à la bataille de Senef à la tête de son régiment.

¹⁰² Pierre de Maliverné (1604-1676) était avocat à Saumur.

recommandation là où il en seroit de besoin en quoy vous nous obligerez sa mère et moy particulièrement, à vous demeurer et de Mademoiselle perpétuellement,

Monsieur et très honoré frère,

Très humble et obéissant serviteur

L. Cappel

De Saumur, ce 26 mars 1648.

B.U. Leyde, BPL 300/36

Jean-Luc TULOT

AVIS A NOS LECTEURS

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils doivent adresser le règlement de leur abonnement aux Cahiers du Centre de Généalogie Protestante pour l'année 2011, à la SHPF, 54 rue des Saints-Pères 75007 Paris.

LA REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES A PREUILLY-SUR-CLAISE EN TOURAINE ET LA DEMOLITION DU TEMPLE

"Proces verbal de vente des materiaux du temple de Preuilly 2 novembre 1696"

Cet acte de cinq pages concerne la vente à l'automne 1686 des matériaux provenant de la démolition du temple. Il est suivi de la copie d'un acte (non retrouvé) de novembre 1685, qui est le procès-verbal de l'adjudication de la démolition du temple.

On fait assavoir à tous quil appartiendra, que enconsequence dordonnance de monseigneur Lintendant il sera proceddé vendredy prochain à la vente et adjudication des materiaux provenant de la demolition du temple, reseaux et autres choses despendent du Consistoire, à ce que personne nen ignore et que ceux quy voudront y mettre ayent à le trouver au pallais pour y mettre leur devis où ils y seront receus. Fait à preuilly ce 10 octobre 1686.

Guillon

Leu, publier et ataché au pilory la presente ordonnance de monseigneur lintendant par moy sergent soubzsigné à ce que personne nan ingnore le 26 octobre 1686.

Frollier

Aujourdhuy deuxiesme jour de novembre 1686 par devant nous Jan mestivier commis par monseigneur Lintendant au recouvrement des rantes, revenus et autres droit cy devant deus et appartenant au consistoire de la ville de preuilly, lequel nous auroit dit et remontré avoir fait publier les materiaux proceddant de la demolition du temple estre à vendre ce jourdhuy au plus offrand et dernier encherisseur ainsy quil a fait aparoir par le certificat de frollier sergent de

cette cour du 26 octobre dernier, controllé à preuilly le vingt neuf par collineau, et mesme avoir fait afficher au pillory quels materiaux estoient à vendre le dit jour 26 octobre dernier.

Requerant quil soit presentement proceddé à la vente et adjudication des dits materiaux au plus offrand et dernier encherisseur à la charge par les dits adjudicataires de payer incessement le prix de la dite adjudication et de rompre la meuraille de refan quy est entre la place où estoit le temple et le jardin du logis où logoit autrefois le ministre, de randre la dite place nette et oster tous les vidanges à rechapeller tout autour des meurailles et randre les dite meurailles bien propres.

Delaquelle remontrance et requisitoire avons fait acte et ordonné que les dits materiaux seront vendus et quil sera presentement proceddé à la recepcion des encheres et en y proceddant ont esté les dits materiaux encheris ; savoir touttes les pierres et briques par jan galliot à la somme de dix livres, par pierre blanchet à la somme de douze livres, par françois piau à la somme de quinze livres, par le dit jan galliot à dix huit livres, par les dits / françois piau, nicollas galliot et le dit pierre blanchet à la somme de dix huit livres dix sols, par le dit Jan galliot à dix neuf livres et par les dits nicollas galliot, blanchet et piau à vingt livres, à la charge par eux que outre les clauses cy dessus ils metteront des careaux où il en manque dans la chambre où le sieur deloizillere fait sa demeure et dans celle de deriere et de donner tous les pannes necessaires pour le four banal de cette ville, et attendu quil ne sest trouvé plus hault encherisseur nous avons delivré et delivrons les dites pierres aux dits nicollas galliot, blanchet et piau aux charges susdites à la dite somme de vingt livres.

Et la tuille a esté mise à prix par louis froust à la somme de trante livres, par melaine pond à la somme de trante cinq livres, par estienne lejau à quarente livres et par le dit froust et le dit nicollas galliot à la somme de quarente cinq livres, auxquels parce quil ne sest trouvé plus hault encherisseurs avons delivré et delivrons la dite tuille à la dite somme de quarente cinq livres à la charge de racommoder la basse panne et repiquer larpantil du dit logis.

Et quand à la charpente du dit temple, latte et autres ustancilles en depandant ont esté mis à pris par le dit froust à la somme de vingt livres, par le dit pond à vingt cinq livres, par le dit lejau à trante livres, par le dit lepond à trante une livres, par le dit lejau à trante deux livres et par le dit froust à trante trois et parce quil ne sest trouvé plus hault encherisseur avons delivré et delivrons la dite charpente et autres choses en dependant à la dite somme de trante trois livres, tous lesquels materiaux ont esté par nous delivrez aux desus dits sauf les plaids dapres la st marin, pendent lequel temps seront toutes encheres releue au greffe et ont tout les dits froust, galliot, blanchet, piau, pond et lejau dit ne savoir signer de ce enquis.

Et le vingt troisiesme jour de novembre / au dit an mil six cent quatre vingt six laudiance tenant par nous bailly et juge susdit se sont comparus les dits nicollas galliot, blanchet et piau, maistres massons, et le dit froust, lesquels ont requis que delivrance leur soit faitte pure et simple des dits materiaux [...] aux dites sommes et aux charges conveneues par le present proces verbal, dont nous avons fait acte, et apres quil nous a esté certffié par nostre greffier quil ne sest trouvé personne quy ayt enchery les dits materiaux au dela des desus dites apres audiance à la porte dicelle par pidoux sergent, avoir encore presentement fait publier les dits materiaux en icelle audiance et quil ne sest trouvé autre encherisseur, nous avons delivré purement et simplement les dits materiaux, savoir aux dits nicollas galliot, blanchet et piau touttes les dites pierres et briques

à la dite somme de vingt livres, la charpente au dit froust et ce quy en despend au dit froust à la somme de trante trois livres et la tuille aux dits froust et nicollas galliot à la dite somme de quarente cinq livres, aux charges cy dessus et de payer incessement le prix d'adjudication es mains du dit guillon à quoy faire ils seroient contraints par corps. Lesquels galliot, blanchet, piau et froust ont dit ne savoir signer de ce enquis.

Ici commence le procès-verbal de l'adjudication de la démolition du temple.

Aujourdhuy treziesme jour de novembre 1685 par devant nous michel dubet sest comparu le procureur de la cour quy nous a remontré que par ledit du Roy nostre Sire en datte du mois doctobre dernier donné à Fontainebleau il est expressement porté par larticle premier que tous les preches et temples quy ont esté cy devant bastys dans le royaume pour lexercice de la religion pretendue reformée seront incessement demolis, de sorte que comme il y en a un situé en cette ville où ceux de la religion faisoient autrefois exercice il seroit necessaire de procedder à la dite demolition et comme par les ordonnances et declarations preceddentes et lusage commun et ordinaire des dites demolitions se fond [... ...] des materiaux, le surplus sy aulcun est employé sellon quil est pourparler sur la declaration, il seroit necessaire de faire la visitte du dit temple pour ensuitte faire le bail au rabais de la dite demolition, requerant quil nous plaise procedder à la dite visitte et nommer doffice des experts propres pour faire description du dit lieu et raporter ce quy est des apartenances du dit temple.

De laquelle remontrance nous avons fait acte mesme de la representation du dit edit et en consequence [...] la lettre missive de monseigneur de nointeil intendant de cette province à nous escripte du 31 du dit mois doctobre quy nous mende de faire faire le dit demolissement, nous avons ordonné que icelluy edit sera executé et proceddé à la dite demolition et pour cet effet que nous nous transporterons au dit temple où se faisoit exercice de la dite religion pretendue reformée aveq le dit procureur de la cour et melaine marcilly et jan bertellot charpentier et couvreurs, et nicollas galliot et jan galliot massons, experts que nous avons nommez doffice pour faire la dite description et distinction de ce quy compose le bastiment du dit temple, pour ensuitte estre proceddé au bail au rabais des dites reparations samedy deux heures de relevée au pallais de cette cour et pour cet effet que publication en sera faitte le dit jour de samedy au marche de cette cour et de fait se sont comparus les dits experts demeurant en cette ville, desquels presentement avons pris le serment apres quils nous ont dit estre savoir les dits marsilly et bertellot charpentiers et couvreurs aagés de plus de 30 ans chaqun, demeurant le dit bertellot paroisse de Boussay et le dit marcilly en cette ville et les dits galliot massons demeurant en cette ville aagés de plus de trante ans demeurent au dit preuilly.

Ce fait nous nous sommes transportez aveq le dit procureur de la cour et les experts dans la rue du preche paroisse de st pierre de cette ville, joignant par le devant à la dite rue du temple, par le dessous du costé du midy au logis quy fut à maîstre Jan Roger ministre de la dite religion pretendue reformée et où ont toujours demeuré tout les autres ministres, par le derriere au

¹ Jehan ROG(I)ER fut pasteur à Preuilly de 1595 à 1650, année de sa mort (le 5 juin). Pourquoi le cite-t-on encore en 1685 ? l'expression "quy fut à maistre jan Roger" signifierait-elle qu'il en était le propriétaire ?

jardin hault despendant du dit logis du costé du soleil levant, et par le hault du costé du septentrion au logis appartenant à gabriel bacle² où demeure / pierre gillet par ferme.

Sest trouvé que le dit temple contient environ 76 pieds de long et 23 pieds et demy de large, que ce nest qun bastiment composé de deux pignons et de deux courtines dont celle du costé de la rue a bien dix à douze pieds de hault et lautre environ six pieds, que la couverture du costé de la dite courtine de six pieds est en basse panne apuyée sur des careaux et sur la dite meuraille quy est aussy la meuraille du jardin hault, quil y a quatre formes de charpente y compris celle quy est liée aveq le pignon du costé du logis, que lune des poutres des dites formes est rompue et ne sest soutenue que par un lien de fer, que la charpente du dit temple est fort simple de bois vieulx menu, quil ny a aucun lembry dans le dit temple en sorte que la dite charpente et tuille paroissent estre creux par le dedans et que tous les dits materiaux ne sont pas de grandes consequence, quà leur advis la charpente est assez difficile et mesme perilleuse à demollir à cause de la grande portée et de la foiblesse du bois et ne voudroient pas le faire à moins de quarente cinq livres.

Et pour ce quy est de la massonne, les dits experts ont dit quapres avoir consideré les deux pignons ils ont trouvé que ce sont les pignons des deux logis quy y joignent et quils ne pouroient pas estre desmollis sans abattre et fere du tort considerable aux dits logis dont les proprietaires ont eu la complessance de souffrir que ceux quy ont basty le dit temple ayent apuyé leur œuvre par dessus, que ainsy il ny a proprement à demollir de massonne au dit temple que les deux courtines et la pointe du pignon quy est du costé du logis du dit Jan roger, dont il faut transporter les materiaux aveq adresse pour empecher quils [...] le bastiment du dit logis quy est aussy apuyé sur le dit pignon au dessoubz de la dite pointe, de sorte que pour faire la demolition de la dite massonne ils estiment quil convient bien la somme de quarente livres y compris la penne de decareller le dit temple et emporter ce quy reste de bans où il sera / destiné.

Dont et de tout ce que dessus nous avons fait acte et ordonné comme dit est que publication sera faitte de la dite besongne et demolition à samedy deux heures de relevée publication dicelles prealablement faite et seront tenus les adjudicataires de transporter les materiaux de [...], charpens et couvertures, tuille et careau et mesme ce quy reste de bans et ustencilles dans le dit temple dans la grange du dit logis de maistre Jan Roger pour ensuitte estre les dits materiaux vendus et employés au desir des edits et declarations en cas quil en reste, le prix des dites demolitions payé, et ont les dits experts declaré ne savoir signer.

Dubet Mestivier

Et le dit jour de samedy par devant nous bailly et juge de laudiance tenant, le dit procureur de la cour a remontré avoir ce jourdhuy fait publier le bail au rabais de la demolition du temple cy dessus mentionné, aux charges par ladjudicataire de ne rompre aucun des materiaux et de transporter les tuille et charpens dans la cour et grange du logis où demeuroit le deffunt sieur du granchamp³, ensemble la brique et pavé dont la place du dit temple estoit carellée et encorre à la

² Gabriel BA(S)CLE était un protestant que nous avons déjà rencontré dans un acte du 11 juillet 1687.

³ Isaac de BRISSAC, sieur de Grandchamp, fut le dernier pasteur de l'Eglise de Preuilly. Né en juin 1642, il était le fils de Jacques de Brissac, pasteur à Loudun (86), et de sa seconde épouse Marie RIBAY. Il

charge de recevoir le prix de ladjudication sur la vente quy sera faitte des dits materiaux et de randre la dite demolition faitte dans la semaine prochaine pour tout delay, dont nous avons fait acte et ordonné [...] les dites charges il sera presentement proceddé au bail et delivrance de la dite demolition, et en y proceddant a esté le dit bail mis à prix aux conditions cy dessus par le procureur de la cour à la somme de cent dix livres, par maistre pierre foureau à 100 livres, par jan dupond à 97 livres, par le dit foureau à quatre vingt quinze, par melaine pond à quatre vingt livres, par le dit foureau à soixante quinze livres, par maistre pierre riboteau à 73 livres, par le dit foureau à 72 livres, par le dit riboteau à 70 livres, par le dit foureau à 68 livres, par le dit riboteau à 66 livres, par le dit foureau à soixante trois livres, par le dit riboteau à 60 livres, par le dit foureau à 58 livres et parce quil ne sest trouvé plus bas rabesseur avons adjugé et adjugeons au dit foureau la dite demolition à la dite somme de cinquante huit livres aux charges cy dessus.

Et le dit jour au greffe de la dite baronnie sest comparu le dit foureau quy a dit que ladjudication cy dessus est pour et au proffit de nicollas galliot masson et louis froust charpentier, lesquels cy presant ont accepté la dite adjudication et promis dexecuter les clauses et charges contenues dans lacte cy dessus et ont dit ne savoir signer de ce enquis.

Foureau

Idelette ARDOUIN-WEISS

A PROPOS DE LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE SUR PIERRE-ANTOINE LABOUCHERE

Pierre-Antoine Labouchère, un peintre protestant du XIXe siècle par Françoise Boniol, avec la collaboration de Darius A. Spieth, La Cause, 2010.

Françoise Boniol a consacré un ouvrage de 104 pages à son ancêtre Pierre-Antoine Labouchère, élève de Delaroche, et auteur de plusieurs tableaux représentant des scènes de l'histoire du protestantisme, avec la collaboration de Darius A. Spieth, Professeur à la Louisiana State University, pour l'analyse de l'œuvre peinte.

Cet ouvrage est d'autant plus d'actualité qu'un chercheur vient de retrouver, à Nantes, dans les collections de la Bibliothèque de Nantes un manuscrit de Léonard de Vinci, qui faisait partie des plus de 4000 documents, collectionnés par Pierre-Antoine Labouchère, et donnés à la Bibliothèque de Nantes, et à la SHPF, comprenant aussi une partition manuscrite de Mozart. (Le Figaro, 7 décembre 2010).

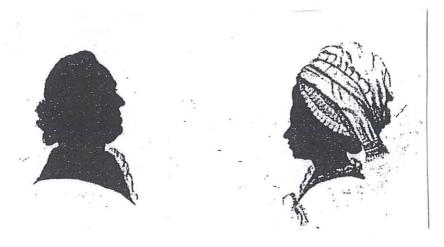
Il faut aussi mentionner que l'exposition sur Henri IV, qui se tient actuellement au château de Saint-Germain-en-Laye comporte un tableau de Labouchère, appartenant à la SHPF, *Jeanne d'Albret et Henri de Navarre au camp de La Rochelle en 1568*. Cette œuvre a été présentée au Salon de 1867.

Il est intéressant de donner quelques éléments de généalogie, de cette famille du Refuge, qui était apparentée à plusieurs familles protestantes notables du XIXe siècle.

La famille est originaire de la Lomagne, aujourd'hui dans le Gers. Elle acquit la terre de Labouchère par le mariage en 1621 de son ancêtre Jean-Guyon BARRIER avec Françoise LABROUE, fille unique du propriétaire de cette terre. La famille n'a plus ensuite porté que le nom de Labouchère. Une ordonnance du tribunal d'Orthez de 1921 autorisa tous les membres de la famille à reprendre la particule.



Pierre-Antoine et Nathalie Labouchère, ancienne photographie



Silhouettes de Mathieu Labouchère et Marie Magdeleine Molière

Nous commencerons la filiation avec:

- I. Mathieu Labouchère (1742-1796), d'Orthez, qui épousa Marie MOLIERE (1742-1825) et se réfugia à Londres, puis à La Haye. Il eut trois fils:
 - 1. Pierre-César de LABOUCHERE (1771-1839), épousa en 1796, Dorothy BARING, (de la famille qui créa l'importante banque Baring, à Londres), et fut associé de la Banque Hope, à Amsterdam. Il eut deux fils :
 - a. Henry Labouchère, baron Taunton en 1859, qui ne laissa que des filles.
 - b. John Labouchère, dont descend la branche anglaise.
 - 2. Antoine-Marie Labouchère (1775-1829)
 - 3. Samuel Labouchère (1778-1867), auteur de la branche néerlandaise.
- II. Antoine Marie LABOUCHERE (1775-1829), négociant armateur à Nantes, où il était consul des Pays-Bas, auteur de la branche française, épousa Katinka KNUDTZON, (1781-1860), de Trontjhem en Norvège. Il eut cinq enfants :
 - a. Jean-Charles Labouchère, directeur de grand magasin, épousa Aliette SILHOL, auteur de la branche aînée que nous n'étudierons pas.
 - b. Henriette Labouchère (1806-1831), qui épousa en 1830, Albrecht INSIGER (1796-1865), d'Amsterdam, négociant à Anvers.
 - c. Pierre-Antoine Labouchère (1807-1873), auteur de la branche cadette, qui suit.
 - d. Louise Labouchère (1815-1868), épousa Auguste DASSIER.
 - e. Mathilde Labouchère (1815-1888), épousa Charles Royds SMITH, of Filkins Hall, officier de la Marine britannique.
 - III. Pierre Antoine Labouchère, né le 26 novembre 1807 à Nantes, mort le 28 mars 1873 à Paris. Après une formation de négociant à Anvers, puis chez Baring Bros, à Londres puis aux Etats-Unis, il décida de se consacrer à la peinture, à partir de 1836. Après un séjour à Rome, il épousa le 23 mai 1839, Nathalie MALLET (1813-1884), fille de Louis Jules Mallet et d'Emilie Oberkampf, elle-même fille du fondateur de la fabrique de toiles peintes de Jouyen-Josas.

Labouchère joua aussi un grand rôle au sein de la SHPF. Nous donnons en annexe une liste de ses œuvres présentant un sujet d'histoire protestante. Il eut deux enfants :

établie en France au début du XVIe siècle avec Philibert de Rapin, né vers 1530, qui servait dans les armées de Condé et qui fut décapité en 1568, comme hérétique après un jugement du Parlement de Toulouse. Son fils, Pierre de Rapin, était un ami d'Henri IV ; il fut gouverneur de la place de sûreté des huguenots à Mas-en-Verdun. Par trois fois, sa maison fut brûlée et ses terres dévastées par les ligueurs. De sa seconde épouse, Perside de Lupé, il eut vingt-deux enfants dont Jacques de Rapin Rapin, qui fut seigneur de Thoyras. Après la révocation de l'Edit de Nantes, Paul de Rapin, son fils, seigneur de Thoyras, historien, né à Castres (Tarn) se réfugia en Hollande. La fille de ce dernier, Suzanne Esther de Rapin-Thoyras (n°69) épousa en 1736 Jean de Coninck (n°68) dont elle eut Frédéric de Coninck (n°34) né à La Haye le 5 décembre 1740.

DESCENDANT DE GUILLAUME BUDÉ

Guillaume Budé (Paris 1467-1540), savant helléniste, propagea en France l'étude du grec, et contribua à la création des « lecteurs royaux », le futur Collège de France. Sa veuve se retira avec ses enfants à Genève pour cause de religion en 1549. Une des filles, Marguerite Budé, épousa Guillaume de Trie, qui avait fui Lyon pour les mêmes raisons. A la génération suivante, Marie de Trie s'est alliée, elle aussi, a un fugitif, Jean de Normandie, fils de Laurent de Normandie, maire de Noyon qui embrassa les idées de la Réforme, suivit Calvin à Genève et fut condamné comme hérétique fugitif. Puis la généalogie se poursuit avec Judith de Normandie épouse de Michel Roset, procureur général ; Catherine Roset, femme de Jacques Tremblet ; autre Jacques Tremblet, époux d'Esther Calandrini ; Sarah Madeleine Tremblet alliée en 1694 avec Gabriel Puerari ; Jean Puerari qui convola en 1735 avec Marie Renée Bordier dont la fille Suzanne Puerari (n°33), épousa en 1763 Gaspard Joël Monod (n°32), tous deux parents de Jean Monod (1765-1836).

FRÉDERIC ET ADOLPHE MONOD, PASTEURS

Trois des treize enfants de Jean Monod et de Louise Philippine de Coninck se retrouvent parmi les ancêtres de Théodore Monod : Frédéric (n°8), Adolphe (n°12) et Gustave (n°10).

Le 4 novembre 1822 est fondée la Société des Missions évangéliques chez les peuples non chrétiens. Etablie à Paris, cette société a pour président le vice-amiral comte Charles- Henri Ver Huell van Savanaer (1764-1845), pair de France, ancien inspecteur général de la Marine, ancien ministre, ancien ambassadeur, Grand-Croix de la Légion d'Honneur. Dix-neuf personnalités l'entourent et constituent le comité. Le pasteur Frédéric Monod, de l'église de l'Oratoire à Paris est un de ses membres actifs. Il est en même temps secrétaire de la société et rédacteur des *Archives du christianisme*.

La Révolution de 1848 faillit être fatale à la société ; les dons diminuaient. Adolphe Monod (°12), le frère de Frédéric, fit une tournée de prédications en province et recueillit 6.000 francs, ce qui permit de réduire le déficit des Missions. Adolphe Monod qui s'opposa au consistoire de Lyon de 1828 à 1832 fut révoqué. Il était pourtant pasteur titulaire, confirmé par le roi, et même président du consistoire. Il revint à l'Eglise officielle dès 1836.

CONSUL DE CHRISTIAN VIII A HULL

Gustave Monod (n° 10), frère de Frédéric et d'Adolphe Monod (n°8 et n°12), est docteur en chirurgie. C'est le 13 mai 1840, sur l'ancien Ve arrondissement de Paris, qu'il épouse Jeanne [Jane] caroline Barnes Good, native comme lui de Copenhague, et fille du consul de sa majesté danoise, Christian VIII à Hull, et comte d'York en Angleterre, William Cadday Good (n°22) et de Gertrude Marianne Pingel (n°23). Sons témoins : François Frédéric Monod (n°8), frère de l'époux, Charles Louis Stapfer, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, son beau-frère, Frédéric Albert Alexandre Stapfer et Louis Charles Théodore André Bourit, deux amis des époux. Six ans plus tard, Jeanne Caroline Barnes Good donne naissance à une fille prénommée Constance Gertrude Monod (n°5); la déclaration fut faite par un ami de la famille, Antoine Victor Bisson, et par un oncle paternel de l'enfant, Frédéric Horace Clotaire Waldemar Monod, 39 ans, courtier à Paris.

C'est à près de quatre-vingt-sept ans, que s'éteint à son domicile parisien, Gustave Monod (n°10); Ernest Monod, quarante-deux ans, pasteur à Roubaix, son fils, déclare le décès. Le décès de Jane Caroline Barnes Monod (n°11) survenu en 1885, est déclaré par un autre fils, Charles Monod, quarante-un ans, docteur en médecine à Paris, et par Léon Monod, trente-deux ans, domicilié à Courbevoie (Hauts-de-Ssine).

LES MONOD A LYON

C'est le 2 septembre 1829 que fut célébré le mariage d'Adolphe Louis Frédéric Théodore Monod (n°12) et de Hannah Honyman (n°13). L'époux est alors qualifié de pasteur et président du consistoire de l'Église réformée de Lyon ; il y demeure place des Pénitents de la Croix. Les parents de l'époux consentent au mariage par un acte notarié reçu le 14 août 1829 par maître Prévoteau, notaire à Paris. Quant à l'épouse, Hannah Honyman (n°13), native de Londres, elle est domiciliée avec sa mère, Sarah Bowditch (n°27), à la même adresse que l'époux. Les témoins du mariage sont : François Marie, marquis de Loras, un ancien chevalier de Malte, Jean Couderc, membre de la Chambre des Députés, Pierre Claude Longue, négociant, et Joseph Martin, pasteur de l'église réformée de Lyon.

Quelques années auparavant, le 23 octobre 1825, était décédée demoiselle Mary Honyman, alors âgée de 19 ans ; son décès fut déclaré par Pierre Claude Longue, négociant, qui sera témoin au décès de son frère et au mariage de sa soeur en 1829, et William Bowditch-Honyman, 24 ans. Ce dernier est mort le 29 mai 1829, à l'âge de 28 ans. Sarah Bowditch (n°27) s'est éteinte au domicile de son gendre, Adolphe Monod, place Sathonnay n°2 à Lyon, le 29 janvier 1836, à l'âge de 70 ans. John Honyman (n°26) et Sarah Bowditch (n°27) eurent au moins trois enfants tous nés à Londres: l ° Hannah, née en 1789, 2° William, né en 1801, et 3° Mary, née en 1806.

UNION ENTRE COUSINS-GERMAINS

Une des deux unions de la troisième génération a été organisée entre cousins-germains : Théodore Monod (n°4) a épousé sa cousine germaine, Constance Gertrude Monod (n°5). Leur mariage fut célébré sur le Xe arrondissement de Paris le 14 février 1867. Un contrat de mariage passé devant maître Delaunay, notaire à Paris, le 7 février précédent, a réglé leur union. Les époux étaient accompagnés de Gustave Gabriel Monod, négociant, et Léopold Ferdinand Monod, étudiant en théologie, tous deux frères du futur, de Frédéric Horace Octave Waldemar Monod, rentier, et de Charles Louis Stapfer, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, tous deux oncles des époux.

Les parents de Théodore Monod étaient par ailleurs parents au sixième degré avec comme ancêtre commun Jean Monod (n° 16).

Quelques années auparavant avait été célébré le mariage entre André Monod (n°6) et Marie Vallette (n°7), grands-parents maternels de Théodore Monod. Les témoins étaient Georges Louis Frédéric Meyer et Jean Jacques Holeman, tous deux pasteurs et amis des époux, Frédéric Horace Octave Waldemar Monod, propriétaire à Paris, et Alexandre Henri Monod, négociant au Havre, tous deux oncles de l'époux.

Jean Louis Vallette (n°14), pasteur, est mort en son domicile parisien rue Pavée, au Marais, n°24, le 20 octobre 1872. Marié avec Nanette Charlotte Pauline Appia, il laissait cinq enfants : 1° Oscar Vallette, qui est alors pasteur de l'Église française de Bâle en Suisse, 2° Wilhelmine Charlotte Emma Vallette, épouse de Charles Kæchlin, propriétaire demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin), 3° Marie Vallette, femme d'André John William Honyman Monod, alors pasteur de l'Église réformée à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), 4° Anna Cécile Vallette, épouse de Jacques Édouard Melon, ingénieur civil demeurant à Paris, et 5° Charlotte Vallette, célibataire. La déclaration du décès de Jean Louis Charles Vallette (n°14) a été faite par Georges Appia, pasteur de l'église des Billettes, à la hauteur du n°22 rue des Archives, beau- frère du défunt, et par Édouard Melon, ingénieur civil, son gendre.

DES COUPLES PROLIFIQUES

Jean Monod (n°16) et Louise Philippine de Coninck (n°17), couple qui apparaît trois fois à la cinquième génération, eurent treize enfants, nés de 1794 à 1818. L'aîné, Frédéric Joël Jean Gérard Monod (n°8) est né en Suisse, les huit suivants dont Gustave Clément Constantin Frédéric Monod (n°10) et Adolphe Louis Frédéric Monod (n°12), à Copenhague, et les quatre générations consécutives derniers, à Paris.

Henri Monod, le second des fils est né le 31 août 1795 à Copenhague, marié en 1829 au Havre (Seine-Maritime) avec Camille Gros. Puis vinrent : 3° Adèle Monod, née le 24 décembre 1796, mariée en 1822 avec Édouard Babut ; 4° Édouard Monod, né le 12 juillet 1798, marié en 1836 au Havre avec Élisa Gros ; 5° Guillaume, et son petit-Ells, Théodore. Les Monod, né le 10 mars 1800, marié en premières noces avec Sophie Peschier, et en secondes noces avec Nina Lauron ; 6° Adolphe Monod (voir n°12) ; 7° Gustave Monod (voir n°10) ; 8° Waldemar Monod, né le 10 janvier 1809, marié en 1835 avec Adèle Lecavelier ; 9° Marie Monod, la dernière à être née à Copenhague le 31 mars 1810, mariée en 1827 avec Charles Stapfer ; 10° Edmond Monod, né le 7 janvier 1811, décédé le 21 mars suivant ; 11° Horace Monod, né à Paris le 20 janvier 1814, marié en 1839 avec Félicie Gardes ; 12° Élisa Monod, née le 5 mars 1815, sans alliance ; et 13° Élisabeth dite Betsi Monod, née le 3 février 1818, célibataire Des noms et des personnages

qui apparaissent à la rédaction des différents actes, naissances, mariages et décès, qui ponctuèrent la vie de la famille Monod.

A la génération suivante, les couples eurent une fécondité moins importante, celle-ci passant de 8,8 enfants par couple à 6,5 enfants. C'est ainsi que Frédéric Monod (n°8) et Constance de Coninck (n°9) eurent sept enfants, dont trois morts dans leur première année, nés de 1822 à 1836 : 1° Jean Monod, né en 1822 et marié en 1849 avec Marie Babut, sa cousinegermaine; 2° Henriette Monod, née en 1824 et décédée 1'année suivante; 3° Louise Monod, née en 1827, mariée avec Gustave Good; 4° Marie Monod, née en janvier 1830 et décédée en février suivant; 5° Gustave Monod, né en 1831, marié en 1855 avec Charlotte Brown; 6° Edmond Monod, né en novembre 1834 et décédé en décembre de la même année et 7° Théodore Monod (voir n°4). La famille d'Adolphe Monod (n°12), frère de Frédéric, et de Hannah Honyman comptait aussi sept enfants dont un, Constance Monod, née le 22 août 1840, qui décéda juste après avoir fêté son premier anniversaire, le 26 septembre 1841. Leur troisième enfant William Monod (n°6) eut de son épouse, Marie Vallette, neuf enfants nés de 1864 à 1879. Ce qui ramène la fécondité à neuf enfants en moyenne par couple.

QUATRE GÉNÉRATIONS DE PASTEURS

Théodore Monod à fêté ses quatre-vingt-seize ans. Sa mère, Eugénie Dorina Augustine Monod (n°3) vécut jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans. L'espérance de vie de la seconde génération est largement au-dessus de la moyenne puisqu'elle atteint 84,5 ans au lieu de 77.9 ans (voir tableau de la mortalité). La chute à la troisième génération s'explique par le décès prématuré de Constance Gertrude Monod (n°5) âgée de 31 ans Quant à la quatrième génération, la moyenne atteint 65 ans malgré deux décès survenus avant soixante ans, celui de Marie Louise Constance de Coninck (n°9) à 34 ans, et celui d'Adolphe Louis Frédéric Monod (n°12), âgé de 54 ans. Les décès connus de la cinquième génération oscillent de 61 à 75 ans. Trois décès seulement eurent lieu avant soixante ans contre vingt après. Les époux, Théodore Monod (n°4) et Frédéric Joël Jean Gérard Monod (n°8), restés veufs, convolèrent en deuxièmes, voire en troisièmes noces.

Les Monod ont marqué la théologie, la médecine et la finance. Ils comptèrent quatre générations consécutives de pasteurs de 1808 à 1936 depuis Jean Monod jusqu'à son arrière-petit-fils, Wilfred Monod, en passant par ses fils, Frédéric, Adolphe et Guillaume, et son petit-fils, Théodore. Les unions furent organisées dans un univers familial el amical restreint.

Myriam PROVENCE

Sources

- Recherches aux Archives départementales du Rhône, à Lyon effectuées par Jean-Bernard Laurent, généalogiste (146, av. Jean-Monnet allée 1 69300 Caluire tél.04.78.23.91.85).
- Complément de recherche effectué aux Archives de la Seine, à Paris par Myriam Provence

Bibliographie

- « Histoire des missions protestantes françaises » de René Blanc, Jacques Blocher et Etienne Kruger. Collection « Essais sur l'histoire du protestantisme français », n°3,1970.
- « Le protestantisme en France du XVIIe siècle à nos jours » de Samuel Mours et de Daniel Robert, Paris, Librairie protestante, 1972.
- « Généalogie de la maison de Rapin de La Chaudane » de R. de Cazenove. Lyon, 1865.
- « Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie » de R. de Cazenove, Paris, 1866.
- « La famille Monod : portraits et souvenirs rédigés par Gustave Monod, l'un des derniers survivants des douze », Paris, 1890.
- « Cent ans (1793-1893), descendance au 18 janvier 1893 de Jean Monod et Louise de Coninck, mariés le 18 janvier 1793 », Nancy, Berger-Levrault 1893.
- « Dix ans du Petit Bottin 1893-1903 », Nancy, 1934.
- « Deux cents ans, 1793-1993 », Langlois-Berthelot, 1993.